

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1886 - 24 septembre 2004 - prix : 1 €

Budget 2005

Des cadeaux pour les nantis, des prélèvements pour les autres

● Haïti

Victimes
du cyclone
mais surtout
de la misère
p. 8

● SNCM

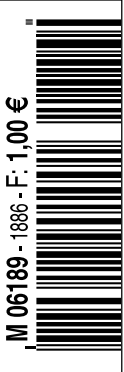
Les calculs des
nationalistes
inquiètent les
travailleurs
p. 12

● AZF

Trois ans
après,
un bilan
accablant
p. 11

Emplois industriels

« Désindustrialisation » ou rapacité des patrons ?

p. 16


Sommaire

Leur société

- p 4 ■ Borloo et le logement social
 ■ Le bilan de la loi SRU
 ■ Ascenseurs : la sécurité n'est pas pour demain
- p 5 ■ L'assurance maladie sous haute surveillance d'État
 ■ Fermetures de bureaux de poste aux dépens du personnel et des usagers
- p 6 ■ Pensions de réversion : hold-up gouvernemental sur les personnes âgées
 ■ Retraite des immigrés : ils l'ont financée mais ont du mal à la récupérer
- p 7 ■ Dassault, fabricant d'avions et marchand de salades
 ■ Pasqua, un politicien assez ordinaire
 ■ Corse : du nationalisme au poison raciste
- p 10 ■ EDF et pauvreté : empêchons les coupures de courant pour impayés
 ■ Le chantage des spéculateurs contre les locataires de Paris 18
- p 11 ■ AZF : trois ans après l'explosion, un bilan accablant
 ■ Lycées et collèges : des profs sans élèves et sans salaire

Tribune

- p 6 ■ Patronat maître-chanteur et gouvernement choriste

Dans le monde

- p 8 ■ Haïti : des populations victimes des cyclones et surtout de la misère
 ■ Israël : misère et inhumanité des prisons
 ■ Irak : polémique USA-ONU
 ■ Allemagne : la nouvelle déroute électorale du SPD

Dans les entreprises

- p 12 ■ À la SNCM, les calculs nationalistes inquiètent les travailleurs
- p 13 ■ Renault-Flins : pendant les annonces d'embauche les suppressions d'emplois continuent
 ■ Perrier : chantage contre l'emploi
 ■ Guadeloupe : la grève des ouvriers de la banane continue
- p 14 ■ France Télécom - Carquefou (Loire-Atlantique)
 ■ Hôtel-Dieu (Hospices Civils de Lyon)
 ■ Chaffoteaux et Maury (Saint-Brieuc)
 ■ La Redoute - Watrelos (Nord)
 ■ CEAC - Nanterre (Hauts-de-Seine)
 ■ Arcelor Tubes - Vincey (Vosges)
- p 16 ■ Moins d'emplois industriels :

• Emplois à domicile

Merci pour les riches

Raffarin veut augmenter à nouveau la réduction d'impôts pour les emplois à domicile. Un cadeau supplémentaire aux familles les plus riches du pays.

Le plafond de dépense pour un employé de maison, une baby-sitter, un jardinier ou un chauffeur passera de 10 000 à 15 000 euros par an. La moitié de cette somme peut être déduite de l'impôt sur le revenu soit un cadeau de 7 500 euros au lieu des 5 000 euros que permet la loi actuelle. Le Syndicat National Unifié des Impôts SNUI a fait ce calcul : un couple gagnant 40 000 F par mois (75 000

euros annuels) avec deux enfants et une employée à domicile payait 2 500 euros d'impôts sur le revenu. Il n'en payera plus... contrairement à leur domestique payée 1 100 euros par mois, qui, elle, payera l'impôt sur le revenu si elle n'a pas d'enfant !

Cela revient à faire prendre en charge par l'État la moitié du salaire des domestiques, secrétaires particuliers, cuisinières et bonnes à tout faire de la bourgeoisie.

Neuilly, Auteuil, Passy, tel est le ghetto des bénéficiaires de cette mesure.

Christian BERNAC

Une mesure inventée par la gauche et aggravée par la droite

C'est une fois encore la gauche qui est à l'origine d'une mesure en faveur des milieux aisés. En 1992, Martine Aubry avait créé la réduction d'impôt pour emplois familiaux. Elle la présentait comme un moyen de lutter contre le travail au noir. Fallacieux prétexte car, bien plus efficacement, le gouvernement aurait pu proposer aux gardes d'enfants et femmes de ménage l'embauche dans les crèches, relais assistan-

tes-maternelles et toutes les structures collectives d'accueil des enfants.

Balladur a porté la réduction d'impôts, initialement plafonnée à 3 800 euros, à 13 800 euros. Jospin l'a ensuite divisée par deux sans toutefois supprimer ce cadeau. Raffarin, qui a déjà relevé le plafond à 10 000 euros, veut maintenant le porter à 15 000 euros. Qui dira mieux ?

C. B.

• La garde des enfants

Le parcours du combattant des jeunes mamans

Pour l'immense majorité des femmes qui, faute de revenus suffisants, ne peuvent pas prendre une « nounou » à domicile, la garde de l'enfant est un véritable casse-tête. Les crèches sont recherchées pour la qualification du personnel, la socialisation et l'éveil de l'enfant. Mais elles sont en nombre totalement insuffisant.

À Paris ou dans de Val-de-Marne, pour obtenir une place en crèche, il faut s'y prendre six mois à l'avance, et on a une chance sur trois d'obtenir satisfaction.

Faute de place en crèches municipales ou d'entreprises, les assistantes maternelles constituent une alternative, mais leur coût n'est pas négligeable (600 à 700 euros par mois par

enfant gardé à temps plein) et leur nombre est aussi limité.

Du coup, d'après un sondage de l'Institut des Mamans, 19 % des mères n'ont d'autre choix que de travailler à temps partiel et 8 % sont obligées d'arrêter de travailler.

Le gouvernement, qui prétend aider les familles, plutôt que de payer des employés de maison à la bourgeoisie, pourrait utiliser ces sommes à la construction de crèches et à l'embauche de personnel qualifié pour s'occuper des jeunes enfants. Voilà qui serait vraiment utile pour l'emploi et permettrait de soulager les jeunes parents qui n'ont pas les moyens de se payer du « personnel de maison ».

C. B.

La prochaine réunion du CERCLE LÉON TROTSKY

aura pour sujet :

Des nationalisations aux privatisations

Vendredi
1^{er} octobre à 20 h 30
Théâtre de la Mutualité

24, rue Saint-Victor Paris 5^e
Métro : Maubert-Mutualité

Participation aux frais : 3 euros

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE
B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org - E-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org

E-mail : contact@union-communiste.org

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron

6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron
153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti « Lutte Ouvrière » conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

	ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE		
	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, par avion	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :
 PRÉNOM :
 ADRESSE :
 CODE POSTAL et VILLE :
 COMPLÉMENT D'ADRESSE :
 Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de
 (rayer la mention inutile).
 Ci-joint la somme de :
 Règlement :
 par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
 par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.

Éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 20 septembre 2004



Des cadeaux fiscaux pour les nantis, les prélèvements pour les autres

Sur TF1 dimanche soir 19 septembre, Raffarin, patelin, se voulait rassurant, d'abord pour lui-même, estimant qu'il resterait à la tête du gouvernement. Pour les autres, il propose un « *contrat France 2005* » : baisse du chômage, école, lutte contre la vie chère.

La promesse de baisser le chômage, dans la bouche d'un Premier ministre sous le gouvernement duquel le chômage s'aggrave et les plans de licenciements se multiplient, tient de la provocation.

« Contre la vie chère », Raffarin promet, sans rire, des mesures aussi radicales que de prier les grandes surfaces qui, lors du passage à l'euro, ont arrondi leurs prix vers le haut, d'arrondir leurs prix vers le bas. Les grandes surfaces feront évidemment ce qu'elles veulent mais il est plus facile de promettre des baisses de prix que des augmentations de salaires que les intéressés pourraient prendre au sérieux.

Et il faut du culot pour parler de « *mobilisation pour l'école* » alors même que des postes d'enseignants sont supprimés.

Le Premier ministre se posait en défenseur de l'intérêt général. Mais ses mesures fiscales montrent que ledit intérêt général pour lui, c'est l'intérêt de la fraction la mieux lotie de la population.

En relevant de 10 000 à 15 000 euros le plafond des dépenses ouvrant droit à une réduction de 50 % pour les employés de maison, il fait un cadeau fiscal de 2500 euros annuels de plus aux familles les plus aisées. C'est comme si le budget de l'État prenait en charge près de la moitié du salaire de la bonne, du jardinier ou du chauffeur de maître qui travaille pour une famille de cadres ou de bourgeois. Et le syndicat des impôts dénonce à juste titre, avec des arguments chiffrés à l'appui, des situations où une famille aisée avec des enfants, grâce à cette déduction supplémentaire, ne paiera plus d'impôts sur le revenu, alors que son employé s'il est célibataire, payé au Smic, y sera assujéti.

Oui, comme l'ont dit certains dirigeants socialistes, c'est bien une mesure de classe. Mais rappelons que la déduction pour les employés de maison est une inven-

tion, de 1992, de la ministre socialiste Martine Aubry. La droite n'avait plus qu'à augmenter le montant du cadeau !

Et ces mesures fiscales s'ajoutent à d'autres, prises au cours du dernier mois, comme la diminution des impôts sur l'héritage.

La « politique sociale » du gouvernement ne vise pas les moins favorisés et encore moins ceux tombés dans la pauvreté, souvent à cause du chômage mais parfois même en disposant d'un travail. Elle vise en priorité ces « classes moyennes » qui constituent la majorité de son électorat. Et non seulement ces cadeaux fiscaux ne vont pas à ceux qui en ont vraiment besoin, mais c'est à eux qu'on va en faire payer le prix.

Car c'est pour compenser tous ces cadeaux électoraux consentis aux familles aisées et plus encore aux plus riches, sous la forme de subventions et d'allègement de charges sur les bénéficiaires, qu'on fait des économies sur tout ce qui peut concerner les classes populaires. Des économies sur des dépenses de santé, des économies sur les écoles et sur les bureaux de poste considérés non rentables que l'on ferme.

Au même moment, le gouvernement a publié, en application d'un aspect de la « réforme » des retraites passé à l'époque inaperçu, un décret aboutissant à diminuer substantiellement les pensions de réversion de centaines de milliers de veuves et veufs. Même si Douste-Blazy s'est engagé à revoir sa copie devant les protestations, rien ne dit que le texte définitif sera beaucoup plus favorable.

Alors oui, ce gouvernement mène ouvertement une politique de classe. Des cadeaux pour les possédants et des prélèvements supplémentaires pour les classes populaires. Mais les gouvernements socialistes ont mené une politique similaire et ce n'est pas le fait qu'ils l'aient menée avec hypocrisie qui la rend meilleure.

Les étiquettes des gouvernements changent, mais ils restent au service des privilégiés et des puissants. C'est seulement lorsque les travailleurs, les exploités, les pauvres, en ont assez et qu'ils explosent au point d'intimider les possédants, que les gouvernements commencent à se préoccuper un peu de « l'intérêt général ».

Arlette LAGUILLER

Fêtes de Lutte Ouvrière

RENNES

Samedi 25 septembre de 15 h à 24 h
Centre social Carrefour 18
7, rue d'Espagne
(Métro Henri-Fréville)

TOULOUSE

Samedi 25 septembre à partir de 18 h
Dimanche 26 septembre jusqu'à 19 h
Parc de la Mounède
Toulouse Saint-Simon
(Métro Basso-Combo)

LYON

Samedi 25 septembre à partir de 18 h
Dimanche 26 septembre jusqu'à 19 h
Espace Mosaïque - Saint Priest

TOURS

Samedi 2 octobre de 14 h 30 à 24 h
Salle de la Pléiade - La Riche

ORLÉANS

Samedi 2 octobre à partir de 16 h
Salle des fêtes Montission
Saint-Jean-le-Blanc

MULHOUSE

Samedi 2 octobre à partir de 16 h
Salle polyvalente de Bollwiller

LILLE

Samedi 9 octobre de 15 h à 24 h
Espace Concorde
Quartier de la Cousinerie
Villeneuve-d'Ascq

LE MANS

Samedi 16 octobre à partir de 16 h 30
Salle Pierre-Guédon rue du Pont

.Borloo et le logement social

Bonimenteur

À l'occasion du congrès des HLM, Jean-Louis Borloo, le ministre de la Cohésion sociale, a pour la enième fois ressorti son plan extraordinaire de construction de 500 000 logements sociaux pour les cinq ans à venir. Ses discours doivent en impressionner certains, car le journal *Le Figaro* écrit : « *Le gouvernement ayant enfin réussi à force de lois et de subventions à convaincre les acteurs du logement social de son intérêt pour ce secteur.* »

Mais qui a-t-il convaincu ? Toutes les associations s'occupant de logement ne cessent de dénoncer la politique de Borloo, mêlant poudre aux yeux médiatique, promesses non tenues et mesures aggravant la situation. Car comment croire le gouvernement, quand le maigre budget consacré au logement ne cesse de baisser, quand il coupe radicalement dans les allocations logement, quand il privatise le parc de logements sociaux qui lui appartenait ?

Sans parler des déconvention-

nements que le gouvernement accepte et qui permettent de faire passer de nombreux logements du social au marché libre, avec le relèvement des loyers que cela implique.

Dans les faits, la situation est catastrophique : on estime à plus de 3 millions le nombre de mal-logés. Et la situation du logement, loin de s'améliorer ces dernières années, ne cesse d'empirer, car le parc locatif social ne s'accroît pour ainsi dire pas : +0,8 % en 2002, +0,9 % en 2003. De plus, les constructions nouvelles de HLM sont loin de compenser les démolitions et la transformation de logements sociaux en logements hors de portée des milieux populaires. Sans compter la population qui s'accroît chaque année. La situation est telle que les listes de demandeurs d'HLM s'allongent de manière démesurée et que le délai d'attente, dans certaines villes, ne se chiffre plus en mois, mais en années.

La situation imposerait que des mesures radicales soient décidées, pour obliger par exemple les promoteurs à consacrer une part importante de leurs constructions

au logement social. Il faudrait réquisitionner les logements vides, refuser les augmentations insupportables imposées par les gros bailleurs privés. Il faudrait fortement imposer les capitalistes privés, les banques, les assurances, qui font des bénéfices sur les locataires, et consacrer cet argent au logement vraiment social : c'est-à-dire convenable, accessible, et en nombre suffisant. Mais, au-delà des mots, Borloo et le gouvernement n'en ont pas la moindre intention.

Bertrand GORDES



Le bilan de la loi SRU

La loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) a été votée en décembre 2000 sous le gouvernement Jospin, malgré l'opposition des députés de droite. Cette loi s'applique aux villes situées dans des agglomérations urbaines de plus de 50 000 habitants (les municipalités de plus de 1 500 habitants en Ile-de-France, de plus de 3 500 habitants dans le reste du territoire), et devait inciter ces municipalités à avoir 20 % de logements sociaux. Les villes avaient vingt ans pour atteindre cet objectif. Celles qui ne le respectent pas doivent payer une taxe. Sous la pression des élus de droite, qui avaient dit pis que pendre de cette loi, la réelle « incitation » n'existe pas réellement. Par exemple, les logements dits « à loyer intermédiaire », destinés essentiellement à une clientèle aisée, comptent dans le calcul du

nombre de « logements sociaux ». Par ailleurs, le montant de la taxe à payer par les municipalités pour non-exécution de l'objectif de 20 % de logements sociaux a été fixé à un prix très modique (150 euros par logement manquant). Cette taxe n'aurait rapporté que 38 millions d'euros en 2003, et 40 millions en 2002. Une goutte d'eau.

Au bout de trois ans, la Fondation Abbé-Pierre a essayé de faire un premier bilan, car le ministère du Logement dit ne pas avoir de statistiques : sur les 775 communes soumises à cette loi, le tiers n'ont construit aucun logement social. Ce pourcentage monte même à 40 % pour les communes de l'Ile-de-France, et à 60 % pour les communes de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Parmi les mauvais élèves, on peut citer les communes « pau-

vres en HLM » de la région parisienne, qui n'ont rien construit : Le Vésinet, Bougival, La Celle-Saint-Cloud, Vaucresson, Sceaux. Neuilly a fait un gros effort doublant son parc de logements sociaux : de 1,3 % à 2,5 % en trois ans !

Les seules communes qui ont rempli l'objectif, somme toute limité, de la loi de construction de nouveaux HLM sont celles qui avaient déjà le plus fort taux de logements sociaux.

Dans les faits, l'inégalité entre communes populaires, obligées de construire de nouveaux HLM pour faire face aux besoins, et villes bourgeoises, préférant payer pour qu'il n'y ait pas, n'a fait que s'accroître.

B. G.

3 millions de personnes très mal logées

Le rapport annuel de la Fondation Abbé-Pierre vient de publier quelques chiffres sur la population des mal-logés, situation qu'elle suit depuis cinquante ans.

Sur le territoire français, la Fondation estime à 86 500 le nombre de sans-domicile-fixe, à 700 000, le nombre de personnes habitant en habitat temporaire

(hôtels, meublés, cabanes, caravanes, tentes...), à 1 300 000 ceux qui vivent en « situation de surpeuplement critique ». Enfin, 1 300 000 personnes vivent dans des logements dépourvus de douche ou de WC. Au total, la Fondation estime à trois millions le nombre de « personnes connaissant une problématique forte de mal-logement ».

.Ascenseurs

La sécurité n'est pas pour demain

Suite à des accidents mortels dans des cités HLM, des dispositions concernant la sécurité des ascenseurs avaient été votées en juillet 2003 dans la loi « Urbanisme et habitat ». Il aura fallu plus d'un an pour que les décrets d'application de ces dispositions soient publiés.

Les propriétaires devront réaliser les travaux de sécurité nécessaires en trois tranches, dans un délai maximal de quinze ans, avec la première tranche avant juillet 2008. Elle concerne en particulier « le ver-

rouillage des portes palières en cas de non-présence de l'ascenseur à l'étage » ! Que l'on puisse attendre une sécurité absolue en la matière est effectivement la moindre des choses.

Que le gouvernement estime nécessaire un délai de quinze ans, et que l'on estime à quatre milliards d'euros le montant des mises en conformité, donne une idée de l'ampleur du retard pris et donc du danger que ce retard implique.

470 000 ascenseurs, pour 60 millions de trajets journaliers, sont utilisés dans le pays. Trois appareils sur cinq ont plus

de vingt ans. Près du quart du parc serait dangereux. 200 accidents graves se produisent chaque année. Quinze ont été mortels entre 1998 et 2002, concernant des usagers ou des ouvriers d'entretien. Pour cette année 2002, et pour la seule région Ile-de-France, près de 100 000 personnes se sont trouvées bloquées un moment dans un ascenseur.

Ces travaux de sécurisation concernent l'ensemble des propriétaires, des copropriétaires et les immeubles HLM. Dans ces derniers, où les ascenseurs représentent 15 % de l'ensemble, les modèles installés

sont souvent moins performants, comparés à ceux des immeubles de bureaux ou de standing. Dans certains quartiers, l'entretien est à la fois plus difficile et moins fréquent.

Mais la situation n'est guère avancée puisque, sur la question du financement des travaux, rien n'est encore réglé. Au ministère du Logement, on déclare que, « dans un premier temps, il s'agira de faire contribuer les propriétaires et les bailleurs sociaux, mais cela doit être encore affiné ». Prudence, prudence, quand il s'agit de prendre le risque de mécontenter des loueurs d'appartements

dont une partie notable constitue un pan de sa clientèle électorale, ou de s'affronter à ces grands propriétaires d'immeubles que sont les compagnies d'assurances, par exemple.

Quant aux logements HLM, pourquoi les locataires devraient-ils payer le surcoût d'une mise en sécurité qui s'impose depuis des années, d'autant plus coûteuse qu'on n'a rien fait pour pallier la détérioration des ascenseurs ? La sécurité dans les quartiers populaires, c'est pourtant aussi ça !

Michel ROCCO

• Assurance-maladie

Sous haute surveillance d'État

Le ministre de la Santé, Douste-Blazy, prépare la loi de finances de la Sécurité sociale pour 2005. Comme chaque année, le Parlement votera un « objectif national des dépenses de santé » (Ondam), dont la progression par rapport aux dépenses de 2004 ne devrait pas dépasser 3,2 %, selon les vœux du ministre.

Chaque année l'objectif voté est largement dépassé dans les faits. Par exemple en 2004, la loi limitait la progression des dépenses de santé à 4 % par rapport à l'année pré-

cedente, et l'on sait maintenant qu'elles dépasseront les 5 %. Il n'y avait jusqu'ici que les hôpitaux publics qui, bon gré mal gré, se voyaient imposer des restrictions draconiennes des budgets. Globalement, les dépenses de santé progressent plus vite que ne le souhaiteraient les gouvernements. Et pour les réduire à toute force, alors qu'avec les progrès de la médecine et l'allongement de la durée de vie il est normal de consacrer une plus grande part des richesses produites à la santé de la population, voilà vingt ans que les gouverne-

ments diminuent les prestations tout en augmentant les cotisations des salariés et des retraités, en écartant ainsi toute une partie de la population de l'accès à certains soins.

La « réforme » de l'assurance-maladie que le gouvernement a fait adopter par le Parlement cet été constitue la dernière attaque en date contre l'accès aux soins de la population laborieuse. Elle prévoit désormais que des sacrifices supplémentaires pourront être exigés en permanence. Un « comité d'alerte » doit en effet être mis en place dès cet

automne, pour veiller à ce que les objectifs ne soient pas dépassés et que le déficit ne se creuse pas. Un projet de décret fixe à 0,75 % le seuil de dépassement de l'Ondam à partir duquel le comité d'alerte doit avertir le Parlement, le gouvernement et les caisses qui ont alors un mois pour prendre les mesures qui s'imposent... mesures qui s'ajouteront à celles déjà décidées cet été et qui vont entrer en application à partir du mois de janvier prochain (augmentation du forfait hospitalier, de la CSG, paiement d'un euro par consulta-

tion ou par acte médical, moindre remboursement de certains médicaments ou actes médicaux).

Le gouvernement va donc mettre en place un système où « à tout moment les tarifs de remboursement seront adaptés aux capacités financières de l'assurance ». En fait de réforme, c'est la régression permanente programmée, à laquelle il faudra bien mettre un coup d'arrêt pour que l'ensemble de la population puisse bénéficier d'un accès aux soins dignes de la médecine du 21^e siècle.

Dominique CHABLIS

• Fermeture des bureaux de poste

Aux dépens du personnel et des usagers

Nombre de petites communes sont déjà confrontées à la fermeture de leur bureau de poste. Et le mouvement risque de s'amplifier si le gouvernement met à exécution son « plan d'évolution du réseau » pour les prochaines années.

Plusieurs milliers de Conseils municipaux ont déjà voté une motion proposée par une association de maires ruraux qui demande un coup d'arrêt, un « moratoire », à la fermeture des bureaux de poste. C'est que cette décision aurait des conséquences importantes dans l'activité de la commune et dans la satisfaction des besoins des habitants. Par exemple, le maire d'une commune de 1 200 habitants en Vendée témoigne que le poste de receveur a déjà été supprimé, puis que les horaires d'ouverture ont été réduits. Aujourd'hui La Poste, expliquant que le bureau n'est pas rentable, lui propose soit un point-poste chez un commerçant, soit une agence postale communale. Mais dans ce cas la

compensation financière versée à la commune, 261 euros par mois, ne permettrait pas même de payer une personne à mi-temps.

Il faut dire que, ces dernières années, La Poste se livrait déjà à un marchandage auprès des élus de petites communes, leur disant en substance : « Accordez-nous une réduction de loyer, acceptez que ce soit du personnel municipal qui fasse le travail, et on vous indemniserà ». L'indemnisation est insuffisante les premières années, et réduite à rien ensuite. « Mais si vous n'acceptez pas, on ferme ». Dans ce cas, La Poste ne se considère pas comme responsable : puisque c'est la commune qui a refusé son chantage !

Cette façon de procéder n'a pas été inventée par le gouvernement actuel. Mais il entend désormais la pratiquer à une tout autre échelle. Un contrat de plan entre La Poste et l'État, signé en janvier dernier, insiste : La Poste doit être « rentable ». Un projet de loi postale, qui doit être adopté d'ici peu, va dans le

même sens. Ce n'est pas encore la privatisation, mais le gouvernement se préoccupe des futurs actionnaires.

La Poste, qui sent monter le mécontentement des maires et des usagers de ces communes, a choisi de retarder la publication de son « plan d'évolution du réseau », du moins jusqu'aux élections sénatoriales. Mais le projet n'est pas abandonné. Selon les syndicats, il prévoit de supprimer 76 bureaux sur 170 en Seine-Maritime, département considéré comme « pilote » par La Poste. Sur l'ensemble du pays, la moitié des bureaux seraient transformés en agences postales aux frais des communes, en « points-poste » chez un commerçant, ou disparaîtraient purement et simplement. Le président de La Poste, Bailly, a beau répéter que « les 17 000 points de contact seront maintenus », cela ne veut pas dire grand-chose. Il est question de « zones de vie » où subsisterait seulement un bureau assurant toutes les opérations postales et géré directement par La Poste,

dans un rayon de 12 kilomètres. Ce serait aux communes de se débrouiller si elles veulent maintenir des « points de contact ».

Le gouvernement fait semblant de découvrir que La Poste ne paye pas de taxe professionnelle et de taxe foncière aux communes, une somme évaluée au total à 150 millions d'euros pour 2005. Eh bien, La Poste versera cette somme dans un fonds pour aider les communes à se payer une présence postale. À la demande du gouvernement, La Poste vient d'ouvrir avec les associations de maires une négociation pour discuter de la répartition de ce fonds...

pour 2005. Par la suite, ce fonds pourrait être facilement remis en cause, si la pilule passait.

Mais il n'est pas sûr que le gouvernement parvienne ainsi à faire taire le mécontentement des maires des petites communes, directement en contact avec la population.

Mais ce problème ne concerne pas que les communes rurales. Dans les villes, les queues s'allongent, des bureaux de poste restreignent les horaires d'ouverture pour diminuer encore le personnel, en particulier dans les quartiers populaires.

Jean SANDAY

Le gouvernement de gauche a ouvert la brèche

Alors que la loi interdit en principe de fermer un service public dans les communes de moins de 2 000 habitants, depuis un moratoire décidé par le gouvernement Balladur en mai 1993, le gouvernement Jospin a supprimé cette interdiction en décembre 1998 pour, expliquait-il, « tenir compte des mouvements de population ». L'année suivante, Dominique Voynet, ministre écologiste du gouvernement

Jospin, a entériné cet abandon dans une loi, prétendait-elle, visant « l'aménagement et le développement durable du territoire ». Désormais, la seule obligation de l'État est d'organiser une « concertation locale » et une « étude d'impact » sur les conséquences d'une suppression de service public.

En juillet 2000, Jospin est revenu une nouvelle fois à la charge, rappelant aux préfets que « les textes relatifs à l'ins-

tauration d'un moratoire sur les fermetures de services publics sont abrogés », arguant qu'ils n'avaient apporté qu'une « réponse partielle » à l'aménagement de services publics « facilement accessibles et suffisamment proches ».

Il est vrai qu'entre 1993 et 1998, les gouvernements de droite, puis de gauche, n'avaient jamais entièrement respecté l'interdiction de fermer des services publics, aussi



bien les bureaux de poste que les écoles, les perceptions, les agences de France Télécom ou les lignes SNCF. Les fermetures d'écoles avaient été particulièrement nombreuses pen-

dant cette période. Mais en supprimant le moratoire, le gouvernement Jospin a ouvert la voie au gouvernement actuel.

J.S.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Patronat maître-chanteur et gouvernement choriste

Nestlé, c'est fou. Ou plutôt, c'est l'intox du groupe sur ses démêlés avec la CGT de Perrier qui rend fous les commentateurs de la presse. Ceux-ci accusent aujourd'hui la prétendue intransigeance du syndicat de faire planer la menace d'une vente de l'usine Perrier à Vergèze, dans le Gard.

Cela fait des années que la direction de Nestlé s'attaque aux travailleurs de Perrier. Les derniers plans de restructuration remontent à 1992 et 1995. En six ans, plus de 1000 emplois sur 2800 ont disparu. Ces derniers mois, Nestlé a voulu revenir à la charge en exigeant le départ en préretraite de 356 employés sur les 1650 restant. C'est à cette nouvelle attaque que des syndicalistes de la CGT se sont opposés. C'était la moindre des choses !

Mais à présent, la direction explique que, puisqu'on contrarie son bon plaisir, elle va revendre Perrier. Avec ce que ça signifie comme menace sur les emplois. Ca n'est qu'une manœuvre, révoltante. En réalité les motivations de Nestlé dépendent de bien autre chose : les comptes de Perrier ne seraient pas à la hauteur du bilan financier astronomique du groupe. La résistance syndicale n'est qu'un prétexte.

Cette histoire est révélatrice de l'ambiance sociale de l'heure. Après les chantages aux délocalisations de Bosch-Vénissieux, de Doux, ou de Siemens en Allemagne, le patronat développe une intox. Sur le thème : si les salariés n'acceptent pas tous les reculs, les moindres désirs des actionnaires, ils mettent eux-mêmes leur emploi en péril. Pourtant dans tous les cas les maîtres-chanteurs patronaux appartiennent à des groupes extrêmement riches, et très, très loin du gouffre ! Leurs discours ne visent qu'à obtenir le maximum de concessions de ceux qu'ils exploitent, à faire marcher au pas les travailleurs et les organisations syndicales. Ces chantages peuvent sembler écrasants. Mais baisser la tête, accepter le « dialogue » sur ces bases est la pire manière de s'opposer à l'arbitraire patronal. Et ce n'est pas cela qui a jamais sauvé aucun emploi.

L'affaire de Perrier rend plus mauvaises encore les plaisanteries actuelles de Raffarin quand il prétend lutter contre le chômage. Le gouvernement vient en effet d'annoncer qu'il allait prendre des mesures pour favoriser

l'emploi... à domicile. La recette était archi-prévisible : nouveaux cadeaux aux riches. Depuis la création du dispositif Aubry en 1992, les familles employant du personnel « familial » sont remboursées de la moitié de leurs dépenses sous forme de crédit d'impôt. Le plafond est aujourd'hui de 10 000 euros de salaires par an. Les réformes fiscales annoncées par Raffarin le relèveront à 15 000 euros : l'État offrira donc jusqu'à 7 500 euros de ristourne par an aux familles nanties pour qu'elles puissent se payer femmes de ménage, nourrices ou jardiniers. On ne doute pas que ça aura des effets intéressants sur les revenus de quelques privilégiés. Mais sur les chiffres du chômage, pas la peine d'en parler ! Le cadeau ne devrait d'ailleurs concerner qu'une petite dizaine de milliers de foyers des tranches très supérieures.

Le gouvernement aurait aussi le projet d'une baisse de l'ISF, l'impôt de solidarité sur la fortune. Toujours contre le chômage ? Bien sûr : un député UMP ose expliquer qu'« il faut faire comprendre aux Français que l'ISF est un accélérateur de délocalisations, donc un destructeur d'emplois ».

Face aux suppressions d'emplois, la droite use donc de son cynisme habituel. Mais du côté de la gauche ex-futur-gouvernementale ce n'est pas plus ragoûtant. Le seul terrain sur lequel elle trouve le moyen de faire campagne aujourd'hui, c'est... la Constitution européenne. Les travailleurs n'ont vraiment rien à attendre des gesticulations sur cette question, dont l'intérêt principal est de provoquer une sorte de jeu éliminatoire pour les prochaines présidentielles de 2007 ! La Constitution européenne a à peu près autant de rapport avec le chômage que les cadeaux fiscaux aux riches de Raffarin ! Contre les chantages patronaux les travailleurs n'ont pas d'autre choix que de lutter pour leurs objectifs revendicatifs, – notamment à côté de l'emploi l'augmentation des salaires – pour barrer la route à l'offensive des patrons et du gouvernement.

**Éditorial des bulletins d'entreprises
l'Étincelle publiés par la minorité du
20 septembre 2004**

Convergences Révolutionnaires n° 34 (juillet-août 2004) - bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Accidents du travail et maladies professionnelles : faux frais de l'exploitation pour le patronat et l'État.

Articles : L'alliance LO-LCR après « l'échec » électoral - La réforme de l'assurance maladie va-t-elle passer comme une lettre à la poste ? - Belgique : vote obligatoire pour scrutin sans enjeu - Irak : le blanc-seing de Chirac à Bush - Israël : quand Jérusalem succède à Johannesburg.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1 an : 9 € ; de soutien : 15 €) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

•Pensions de réversion

Le hold-up gouvernemental démasqué

Le 24 août, le gouvernement avait discrètement fait passer un décret durcissant les règles d'attribution des pensions de réversion, versées aux veuves et aux veufs après le décès de leur conjoint. Il s'agissait de faire appliquer une des innombrables modifications de la loi sur les retraites que Fillon a fait voter en 2003.

Mais il semblerait que la révélation de ce mauvais coup, qui visait à exclure plusieurs centaines de milliers de bénéficiaires du versement de ces pensions de réversion, ait « incité » le gouvernement à réviser sa copie.

Le ministre Douste-Blazy, signataire du décret, se déclare maintenant prêt à « d'éventuelles corrections ». Il a demandé au Conseil d'orientation des retraites de trouver un nouveau système, et son ministère précise qu'il chercherait « une manière de sortir convenablement de cette affaire ». Matignon, visiblement soucieux de ne pas faire de vagues, a déclaré qu'il « tiendra compte de ses recommandations ». Volte-face, reculade ? Rien n'est moins sûr car, outre la loi qui a été votée en 2003, le décret d'application de cette mesure sur les pensions de réversion a bel et bien été signé.

Les bénéficiaires des pensions de réversion sont actuellement 3,2 millions. Jusqu'à aujourd'hui, pour per-

cevoir une telle pension, il fallait être âgé de plus de 55 ans, avoir été marié plus de deux ans avec son conjoint et ne pas s'être remarié. Il ne fallait pas dépasser un plafond de ressources personnelles fixé aujourd'hui à 15 828 euros annuels. Le décret publié en août avait justement supprimé les conditions d'âge et de non-remariage. Mais surtout, en conséquence de la loi sur les retraites de 2003, il avait inclus dans le calcul des ressources les sommes versées en pensions de réversion par les caisses complémentaires. Ces sommes comptent maintenant pour déterminer le dépassement ou non du plafond, alors que ce n'était pas le cas auparavant. Ce nouveau système, qui devait entrer en vigueur le 1er juillet 2006, excluait donc mécaniquement des centaines de milliers de veufs (le plus souvent des veuves) du versement de la pension de réversion, car le plafond de ressources aurait été dépassé. En outre, une nouvelle disposition a été introduite, exigeant la déclaration de ressources chaque année. Si elles augmentent, la pension de réversion pourra être supprimée.

Quand le gouvernement parle de devoir de solidarité vis-à-vis des personnes âgées, il ne parle pas pour lui.

Daniel MESCLA

•La retraite des travailleurs immigrés

Ils l'ont financée mais ont du mal à la récupérer

Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) signale que les travailleurs immigrés retraités ayant gardé leur nationalité d'origine seraient plus de 90 000 en France. La plupart viennent d'Afrique du Nord. Séparés de leur famille demeurée au pays, ils seront année après année de plus en plus nombreux dans cette situation.

La plupart sont arrivés au long des années soixante. Voués aux travaux les plus pénibles, les plus dangereux, ils ont connu des années durant les garnis insalubres, les foyers surpeuplés, quand ce n'était pas les bidonvilles. Ils ont occupé le plus souvent des emplois non qualifiés par contrats successifs, parfois entrecoupés de périodes de chômage ou de quelques mois de retour au pays. En conséquence ils ne bénéficient pour la plupart que d'une retraite minime. Beaucoup ne touchent que les 587 euros mensuels du minimum vieillesse. À cela s'ajoute une iniquité de plus. Pour prétendre toucher l'intégralité de leur retraite ou de leurs allocations, il leur faut résider au moins la moitié de l'année sur le territoire français. Du coup, nombre d'entre eux sont

contraints d'effectuer plusieurs aller-retour dans l'année entre la France et leur pays d'origine. Ce qui occasionne des frais et de la fatigue.

On étudie, paraît-il, la possibilité pour ceux qui le souhaitent de demeurer dans leur pays d'origine, tout en percevant l'intégralité de leur retraite et de leurs allocations, et de garder l'accès aux soins médicaux et aux services hospitaliers en France. Par ailleurs, un programme de construction de maisons de retraite et l'ouverture de services médicalisés dans les foyers de travailleurs immigrés serait mis en œuvre.

Que des travailleurs qui ont trimé toute leur vie pour enrichir des patrons ne puissent, l'âge venu, bénéficier de l'intégralité de leurs droits dans des conditions normales est scandaleux.

Un rapport à ce sujet devrait atterrir fin novembre sur le bureau de Borloo, le ministre de la Cohésion sociale (sic). Espérons qu'il ne passera pas à la poubelle.

Alain VALLER

• Presse

Dassault, fabricant d'avions et marchand de salades

En rachetant la Socpresse (70 journaux dont le quotidien *Le Figaro*) pour 1,5 milliard d'euros, Serge Dassault est devenu le propriétaire du premier groupe de presse du pays. Le fait qu'un patron de l'industrie comme Dassault rachète des sociétés de presse n'a rien d'original. Le groupe de presse Hachette est la propriété de Lagardère, marchand d'armes comme Dassault. Le groupe de travaux publics Bouygues est propriétaire de TF 1, et d'autres financiers possèdent des journaux ou des radios.

Pour ces grands patrons, la « communication » est un moyen comme un autre de gagner de l'argent. Vendre des armes, du béton ou des salades, quelle différence ? Mais c'est aussi un moyen de façonner l'opinion.

Pour cela, il suffit souvent

aux propriétaires de journaux ou de télé de laisser les journalistes écouter la « voix de leur conscience ». Cette voix les trompe rarement et la presse défend avec une belle unanimité le capitalisme, en général, et les capitalistes dont elle est la propriété, en particulier. Mais Serge Dassault trouve que ce n'est pas assez et il veut pouvoir intervenir personnellement dans les journaux qu'il possède, spécialement le quotidien *Le Figaro*.

Dès l'annonce du rachat total par Dassault, en mars 2004, les journalistes du groupe, pourtant peu suspects de gauchisme, s'inquiétaient de « l'indépendance de l'information ». M. Dassault les avait prévenus : il s'agit, disait-il, « de faire passer un certain nombre d'idées saines ».

Lesquelles ? Serge Dassault pense qu'il ne faut pas « faire de propagande ». D'après lui, par exemple, il faut dire « qu'on ne

travaille pas assez et qu'on a trop de contraintes ». Autrement dit : les travailleurs font trop peu d'heures et les patrons ont trop de contraintes. Est-ce que ça n'est pas la propagande du Medef ? Sur ce sujet, le nouveau patron n'a sans doute pas eu de mal à se faire comprendre des journalistes du *Figaro*. Mais il ajoutait : « Des articles parlent de contrats en cours de négociation. Il y a des informations qui peuvent faire plus de mal que de bien. Le risque est de mettre en péril les intérêts commerciaux ou industriels de notre pays. » Pour les journalistes qui n'auraient pas bien compris, M. Dassault a illustré son propos en faisant retirer ou modifier des articles sur des ventes d'armes, entre autres la vente de frégates à Taïwan et ses milliards de pots-de-vin. Sans doute cet article donnait-il des rapports entre les entreprises d'armement et les différents gouvernements une image pas bien



« saine »... mais finalement conforme à la réalité.

Après cela, 93 % des journalistes du *Figaro* ont voté une motion disant que les propos de Serge Dassault étaient « contradictoires avec la charte des journalistes de la rédaction ». Certains doivent se demander quel article ils auraient eu le droit d'écrire en 1998, lorsque Serge Dassault avait été condamné pour avoir versé des pots-de-vin à des politiciens

belges. Que pourront-ils écrire, si une affaire du même ordre se reproduit ?

Seulement voilà, pour ses 1,5 milliard d'euros, Dassault a acheté les titres, les machines, le droit de dire aux journalistes ce qu'ils doivent penser, le droit de décider quelles idées sont « saines » ou non et la possibilité de les répandre dans l'opinion. C'est ce qu'on appelle la « liberté de la presse ».

Paul GALOIS

• Affaires

Pasqua, un politicien assez ordinaire...

Depuis qu'il n'est plus député européen et tant qu'il n'est pas encore sénateur, Charles Pasqua ne bénéficie plus de l'immunité parlementaire. Il est donc passible de la justice. Mais la « fenêtre de tir » est étroite. Finalement, le juge chargé de suivre les affaires qui le concernent a décidé d'attendre les élections sénatoriales.

Le curriculum vitae de Pasqua est édifiant. Gaulliste, second couteau de Chirac pendant des années, sa spécialité a été surtout le maintien de l'ordre, avec un goût certain pour les coups tordus.

Sa carrière a commencé chez Pernod-Ricard, dont il devint responsable commercial. Puis il entra dans le monde des politiciens professionnels, devenant responsable du Service Action Civique (le SAC), un service d'ordre gaulliste, prompt au coup de poing, parfois au coup de revolver, et qui dévia rapidement vers des actions mafieuses.

Quittant le SAC, Pasqua aida Chirac à fonder le RPR, et se retrouva ministre de l'Intérieur lors de la première cohabitation, de 1986 à 1988. Il s'y

illustra, entre autres, par la répression de manifestations étudiantes. L'unité motocycliste qu'il venait de créer matraqua à mort un manifestant : Malik Oussékine.

En 1988, Chirac perdit les élections et Pasqua son poste de ministre. Il en profita pour développer ses réseaux dans le département des Hauts-de-Seine (il y fut élu président du Conseil général), en Afrique où il plaça ses meilleurs lieutenants, puis son fils, ainsi que dans le monde des casinos.

En 1993, lors de la deuxième cohabitation, Pasqua revint au ministère de l'Intérieur. Il est responsable des lois répressives prises alors contre les immigrés, mais changea de cheval et soutint Balladur, avant de s'allier avec de Villiers pour présenter une liste aux élections européennes de 1999. Mais les nouveaux partenaires se brouillèrent.

Il faut dire que Pasqua a la sulfureuse réputation d'être le roi de la combine.

Il est accusé, entre autres, d'avoir autorisé en 1994, comme ministre de l'Intérieur et contre l'avis de ses services, l'ouverture d'un casino à Annemasse. La demande provenait d'un de ses bons amis, qui a ramassé 15 millions d'euros

dans l'opération. La fille d'un autre bon ami, elle-même présidente du PMU gabonais, était sur la liste de Pasqua-de Villiers aux européennes, et aurait financé une partie de sa campagne. Cet échange de services tombe sous le coup de la loi sur le financement des campagnes électorales.

Il est aussi reproché à Pasqua un financement frauduleux de sa campagne présidentielle de

2002 et notamment un emprunt de 450 000 euros auprès d'une banque chypriote. Ce financement suspect a déjà valu une mise en examen à un autre bon ami de Charles, doyen de la faculté Léonard-de-Vinci (plus couramment appelée fac Pasqua et que celui-ci a fait construire dans son fief des Hauts-de-Seine).

Toutes les affaires où Pasqua apparaît en tant que ministre de

l'Intérieur relèvent de la Cour de justice de la République, une juridiction spéciale, qui n'a pas l'air pressée de courir après le vieux gaulliste. Pour le reste, financement illégal de dépenses électorales ou commissions touchées en Suisse par les proches de Pasqua, la justice le poursuit... sans réussir à l'attraper. Tel est le parcours de ce que l'on appelle un bon serviteur de l'État.

Roger PÉRIER

• Corse

Du nationalisme au poison raciste

Même si l'assassinat, le 17 septembre, d'un gérant-pompiste d'origine marocaine procède d'un règlement de comptes, selon ce que la police semble à présent affirmer, le nombre d'agressions racistes s'aggrave dans l'île. Une manifestation a d'ailleurs été organisée le 18 septembre par des associations antiracistes, à l'université de Corte.

Le même jour, une tentative d'attentat en direction d'un véhicule du consulat du Maroc avait eu lieu. Les violences racistes à l'égard d'habitants d'origine maghrébine (56 recensées en un an) ont plus que doublé

par rapport à l'année précédente. Depuis 2002, la pesanteur du climat xénophobe et raciste pousse une partie de la population ouvrière corse d'origine marocaine (près de la moitié des immigrés vivant en Corse) à envisager de quitter l'île.

Les courants nationalistes qui sévissent en Corse ne sont de toute évidence pas étrangers à tout cela. Les groupes jouant les clandestins rivalisent dans l'ignominie, l'un faisant circuler une liste de noms maghrébins présentés comme « délinquants », l'autre applaudissant à la suite de l'attentat contre la

demeure d'un entrepreneur algérien début septembre, sans compter les menaces proférées à l'encontre de personnes ou d'associations antiracistes.

C'est malheureusement l'aboutissement logique de la dérive de groupes nationalistes rivalisant dans l'hostilité à tout ce qui n'est pas corse, réglant leurs différends à coups de fusil-mitrailleur. Leurs méthodes sont de plus en plus calquées sur celles des milieux mafieux et leurs objectifs n'ont pas grand-chose à voir avec une quelconque défense des intérêts de la population de l'île.

Viviane LAFONT

•Haïti

Des populations victimes des cyclones, et surtout de la misère

Plus de 700 morts, tel est le bilan provisoire officiel des ravages causés par le passage de la tempête tropicale Jeanne sur Haïti. Vents, crues et inondations ont surtout frappé les départements du nord et du nord-ouest, Les Gonaïves (la troisième ville du pays) ainsi que l'île de la Tortue.

Ce bilan ne peut que s'alourdir car, dans ce pays privé de routes et de moyens de communication, où les services de secours et de santé sont quasi inexistantes, bien des localités sinistrées restent inaccessibles. Les victimes n'ont donc pu être dénombrées.

Si les phénomènes cycloniques sont fréquents et récurrents dans cette région des Caraïbes, force est de constater qu'ils n'ont pas les mêmes conséquences selon les pays qu'ils affectent. Ainsi, alors qu'on a recensé moins d'une trentaine de morts après le passage d'Ivan, cyclone d'une intensité pourtant beaucoup plus importante que Jeanne, sur les régions côtières américaines, le nombre des victimes en Haïti est vingt fois, voire cent fois plus important.

On ne saurait s'en étonner,

étant donné l'effroyable pauvreté dans laquelle survivent les populations haïtiennes. La fragilité des constructions dans les bidonvilles, les populations qui, trop pauvres pour payer un loyer, s'installent dans le lit des rivières, l'absence de réseaux

d'assainissement et d'écoulement, des routes que chaque averse transforme en torrents de boue menaçants, un appareil d'État incapable d'anticiper et d'alerter les populations en cas de danger, une multitude de facteurs convergent pour que

les aléas du climat débouchent chaque fois sur un drame. En juin dernier, d'ailleurs, des pluies torrentielles avaient déclenché des torrents de boue et dévasté toute une région, faisant plusieurs milliers de morts.

Après le passage de Jeanne, l'ampleur de la catastrophe est d'autant moins mesurable qu'elle ne se limitera pas au nombre des victimes directes des vents violents ou des inondations. Dans ce pays qui est l'un des plus pauvres de la planète, les conséquences de cette tempête tropicale ne peuvent que s'aggraver dans les semaines à venir, du fait de la lenteur des secours, des risques d'épidémies, du manque d'eau potable, des problèmes d'alimentation et du manque d'infrastructures sanitaires.

En fait, les populations haïtiennes sont bien plus victimes du sous-développement de leur pays que des phénomènes climatiques. Quant aux responsables de cette situation, ils ont pour nom l'impérialisme américain et l'impérialisme français car, de l'exploitation coloniale et esclavagiste à l'exploitation des trusts d'aujourd'hui, ces grandes puissances n'ont cessé de pomper les richesses d'Haïti, ne laissant derrière elles qu'un pays exsangue ainsi que des populations misérables et démunies.

Roger MEYNIER



Rue défoncée et encombrée d'ordures dans la capitale d'Haïti. Ça en dit long sur l'état du pays avant même le passage du cyclone.

•Israël

Misère et inhumanité des prisons

Protestant contre leurs conditions d'incarcération très difficiles et parfois à la limite de l'inhumanité, les prisonniers palestiniens avaient engagé une grève de la faim dans la seconde quinzaine du mois d'août et au début du mois de septembre. Les prisonniers du centre d'Ashkelon avaient arrêté leur grève le 2 septembre, après avoir obtenu satisfaction sur quelques-unes de leurs revendications : amélioration de la nourriture par l'introduction de légumes dans l'alimentation, droit de recevoir plus souvent des visites, possibilité pour les mères prisonnières de pouvoir toucher leurs enfants qui leur rendent visite... S'en était suivie l'ouverture de négociations prison par prison, qui mit fin au mouvement d'ensemble.

Il est bien difficile de savoir aujourd'hui ce qui se passe dans les prisons israéliennes. Des

informations rapportées par des avocats de prisonniers palestiniens filtrent tout de même, laissant entrevoir la misère qui y règne toujours et la diligence apportée par les autorités carcérales israéliennes à revenir, dans bien des prisons, sur les quelques promesses faites pendant la grève. Seul changement : le ministre de la Sécurité intérieure, qui s'était fait remarquer par des propos odieux disant que les prisonniers palestiniens pouvaient faire grève « jusqu'à ce que mort s'ensuive », a été démis de ses fonctions, non pas pour les propos tenus mais pour corruption et malversations entre 2001 et 2003, alors qu'il était ministre de l'Environnement. Quand on est un salaud, on l'est sur tous les plans !

Dans la prison de Naqab, la direction a commencé la construction de murs intérieurs hauts

de neuf mètres et devant entourer les diverses sections de la prison, afin que les prisonniers ne puissent communiquer entre eux (Naqab est une prison à ciel ouvert, où les prisonniers vivent sous tentes). Mais les murs masquent par là même le soleil et empêchent l'air de circuler normalement, provoquant une sensation d'étouffement chez les prisonniers.

Dans la prison de Ramleh, un prisonnier blessé par balles aux jambes ne reçoit aucun soin. Il est constamment insulté par des soldats et les officiers enquêteurs. Bien d'autres prisonniers sont eux aussi torturés. Les cellules de la prison sont très étroites, sans aération convenable, sombres. À l'intérieur, un ventilateur envoie un air glacial. Les matelas et les couvertures puent. Les murs des cellules ont des protu-

bérances qui empêchent les prisonniers de s'y adosser.

Toujours dans la prison de Ramleh, depuis la fin de la grève les conditions d'incarcération ne se sont pas améliorées, sauf en ce qui concerne les fouilles à nu qui ont été arrêtées et les autorisations de visite accordées pour quelques prisonniers. La plupart des détenus sont toujours interdits de visite, dont certains depuis deux ans et demi. Les enfants nés en prison y restent. Le fils d'une détenue, âgé de 19 mois, est traité à l'égal de sa mère. Il n'a pas le droit à des aliments spécifiques pour son âge. Il vit dans une cellule avec sept autres prisonnières et n'a pas le droit de sortir, sauf durant les brefs temps de récréation.

Tout cela se passe dans « la plus grande des démocraties » du Proche et Moyen-Orient.

Georges LATTIER

•Irak

Polémique ce n'est qu' de mots

Kofi Annan, le secrétaire général de l'ONU, vient de déclarer que la guerre en Irak n'était pas « légale », puisqu'elle « n'était pas en conformité avec la Charte des Nations unies ». Bush lui a répondu, déclarant « Les Nations unies ont examiné les mêmes renseignements que j'avais et ont conclu que Saddam représentait une menace. Le Conseil de sécurité a voté par 15 voix contre aucune pour que Saddam Hussein désarme, sous peine de faire face à de sérieuses conséquences ». Sauf que cette résolution votée en novembre 2002, quatre mois avant l'intervention américano-anglaise, n'avait pas pour but de la déci-

Allemagne

La (nouvelle) déroute électorale du SPD

Les élections régionales qui ont eu lieu dimanche 18 septembre dans les Länder de Saxe et du Brandebourg (situés dans l'est de l'Allemagne) se sont à nouveau soldées par un recul du Parti Social-Démocrate au pouvoir (SPD). Dans le premier, il n'obtient plus que 9,8 % des suffrages, reculant encore de 0,9 %. Dans le second, il demeure le premier parti mais perd 7,4 %. Ces scrutins ne font que confirmer celui qui s'est tenu dans la Sarre deux semaines plus tôt, où le SPD avait reculé de 13,5 %, dans un Land qui fut longtemps un de ses bastions.

Ce désaveu renouvelé, qui s'est déjà exprimé dans toutes les élections qui ont eu lieu depuis la réélection du chancelier Gerhard Schröder en 2002, est l'expression du mécontentement profond qui perdure envers les attaques antiouvrières gouvernementales. C'est le cas en particulier de la réforme de l'allocation chômage, contre laquelle se poursuivent les « manifestations du lundi » depuis la fin juillet. Car c'est à l'est du pays que sont concentrés les deux tiers des chômeurs de longue durée, menacés d'une diminution de leurs revenus dès janvier 2005. Et il est notable que, dans ces deux Länder, la CDU, le grand parti de droite dans l'opposition, recule. Elle est aussi éclaboussée par son



Manifestation à Berlin. La contestation de Schröder se poursuit, dans les rues comme dans les urnes.

soutien à l'élaboration des attaques gouvernementales. D'ailleurs, jusqu'ici, c'est une coalition SPD-CDU qui dirigeait le Brandebourg, c'est dire que ces deux partis n'ont pas vraiment de politique antagoniste.

Dans ces élections, le désaveu s'est également exprimé par l'abstention, qui augmente partout. Mais il se traduit aussi par une progression du PDS, ce parti héritier de l'ancien parti stalinien au pouvoir en RDA et essentiellement implanté dans l'est du pays. Il passe de 22,2 % à 23,6 % en Saxe et surtout de 23,3 % à 28 % dans le Brandebourg. Si l'on considère les « premières voix » (chaque électeur a deux voix, la première pour élire un député par circonscription, la seconde

pour voter pour un parti sur un scrutin de liste), le PDS devient même le premier parti dans le Brandebourg, avec 32,1 % des voix.

Mais l'autre résultat significatif est aussi la progression de l'extrême droite qui, au-delà de

ses thèmes habituels contre l'immigration, a aussi fait campagne contre la politique du gouvernement. Elle obtient des élus dans les deux Länder : l'Union Populaire Allemande (DVU) atteint 6,1 % des voix dans le Brandebourg et le Parti National-Démocrate (NPD) 9,2 % en Saxe. Une des raisons de cette percée est que, pour la première fois depuis longtemps, les différentes formations d'extrême droite avaient passé un accord tacite pour ne pas se présenter les unes contre les autres.

Mais cela n'explique pas tout. Une partie des voix de l'extrême droite semblent provenir d'électeurs s'étant détournés de la CDU, qui est en recul. Mais, en menant une politique antipopulaire brutale, le SPD a aussi contribué à discréditer les idées de gauche auprès d'une partie de l'électorat et à donner un nouveau crédit à l'extrême droite. Pour l'instant, celle-ci ne dispose que de peu de troupes. Mais en

laissant la population, en particulier celle d'Allemagne de l'Est, désorientée, en ne lui proposant aucune perspective réelle de lutte contre l'aggravation de la situation, les syndicats ont aussi leur responsabilité dans le renforcement de l'extrême droite, qui pourrait apparaître alors comme la seule à proposer des solutions radicales. La centrale syndicale DGB a, par exemple, refusé d'appeler à la manifestation centrale prévue à Berlin le 2 octobre, contre les réformes gouvernementales. Deux autres responsables syndicaux, dont celui de la métallurgie, viennent, de leur côté, de faire des offres de services à Schröder pour aménager ses réformes... et donc mieux les faire accepter. C'est une attitude qui est pleine de danger et ne peut que contribuer au renforcement des partis néonazis, et peut-être pas seulement dans les urnes.

Henri MARNIER

Chirac et l'impôt mondial contre la faim

La main sur le cœur, pas au porte-monnaie

Invité par le président brésilien Lula à participer à la conférence de l'ONU consacrée à la pauvreté et la faim dans le monde, Chirac a défendu l'idée d'un impôt mondial pour financer l'aide au développement. Chirac et Lula ont été rejoints par le président chilien Lagos et le Premier ministre espagnol Zapatero.

Actuellement, l'aide versée par les pays riches se monte à 60 milliards de dollars par an. L'ONU affirme qu'il faudrait 50 milliards de dollars supplémentaires pour atteindre les objectifs qu'elle se fixe : réduire de moitié le nombre de pauvres d'ici 2015.

Chirac, soignant son image de progressiste sur la scène internationale, s'est une nouvelle fois présenté comme le défenseur des pays pauvres : il s'agit d'un « devoir de solidarité », a-t-il affirmé, dénonçant « l'un des grands scandales de notre temps, notre incapacité à les libérer de la misère et de la faim alors que nous en avons les moyens ». Déjà le 31 janvier dernier, à Genève, le président français avait tenu les mêmes propos et avait alors suggéré de

prélever une taxe sur les ventes d'armes, suggestion non suivie d'effet.

Cette fois, après avoir chargé une commission de réfléchir à des solutions, il propose tout un éventail de possibilités : taxer les transactions nationales ou internationales portant sur les armes conventionnelles ; ou bien taxer les transactions financières (reprenant là l'idée de la taxe Tobin) ; ou encore lever un impôt sur les entreprises internationales, instituer une taxe sur le carbone, sur le transport aérien... sans oublier les dons volontaires.

Ces 50 milliards de dollars ne sont en fait pas grand-chose. Ils ne représentent qu'un millième des richesses mondiales produites chaque année ou un vingtième des dépenses consacrées à l'armement en 2003. Mais on peut bien sûr douter que les gouvernements des pays riches soient d'accord pour imposer une taxe supplémentaire, sous une forme ou sous une autre. Depuis janvier, où Chirac avait émis l'idée de taxer les ventes d'armes, rien n'a été fait en ce sens, pas plus à l'étranger qu'en France, là où aurait

pourtant eu les moyens d'agir directement, ne serait-ce que sur les dépenses militaires, et de montrer ce que valaient ses paroles.

Et puis, à supposer que l'ensemble des pays riches acceptent l'une ou l'autre des taxations proposées et parviennent à dégager ces 50 milliards, cela ne serait qu'une goutte d'eau dans l'océan de la misère. Il y a actuellement sur la planète 2,8 milliards de personnes qui vivent avec moins de deux dollars par jour, dont 1,2 milliard avec moins d'un dollar. Que représentent ces 50 milliards pour chacun d'eux ? 18 dollars supplémentaires par an, 0,05 dollars par jour !

Chirac et les autres soignent leur image en faisant du bruit autour de leurs prétendues propositions mais, même si celles-ci étaient réalisées, ce ne serait que prélever une infime partie des richesses accaparées par la minorité richissime qui dirige la planète et qui se nourrit, précisément, de la misère de la majorité.

Marianne LAMIRAL

USA-ONU : une question

der. Elle concernait les commissions d'enquête sur les fantomatiques armes de destruction massive. Cela n'avait pas empêché Bush et ses complices d'entrer en guerre en mars 2003 sous leur propre étendard et sans feu vert de l'ONU.

Kofi Annan revient à la charge : « Je suis de ceux qui croient qu'il aurait dû y avoir une deuxième résolution du Conseil de sécurité pour donner le feu vert à l'invasion de l'Irak par les États-Unis, qui a renversé le régime de Saddam Hussein » ! Il aurait fallu, en quelque sorte, que l'intervention en Irak soit labellisée par l'ONU.

Mais pourquoi Kofi Annan n'avait-il pas dénoncé la guerre en mars 2003 ? Pourquoi, au

moment où cette guerre s'engageait, ne fit-il rien pour s'opposer lorsque le Conseil de sécurité de l'ONU décida de suspendre le programme « pétrole contre nourriture » ? Le volet alimentaire de ce programme permettait pourtant d'assurer la survie de 60 % de la population irakienne.

Bush est un assassin doublé d'un fieffé menteur. Quant à l'ONU, elle manifeste sa mauvaise humeur rétroactivement et de façon hypocrite. Chacun est dans son rôle. Mais en Irak, ce ne sont pas des mots aigres-doux qui s'échangent, ce sont des balles, des bombes et des obus.

Michel ROCCO

.EDF et pauvreté

Empêchons les coupures de courant pour impayés !

Suite à l'incendie qui avait fait deux victimes à Saint-Denis en août dernier, une manifestation a été organisée, le 16 septembre, par les syndicats d'EDF et les associations luttant contre les coupures de courant, devant le centre EDF d'Asnières, pour exiger de la direction d'EDF l'arrêt des coupures de courant, lorsque l'utilisateur n'est pas à jour des paiements sur sa facture d'électricité.

Ce jour-là, la mairie de Saint-Denis a rendu public un arrêté municipal interdisant ces coupures pour les familles en difficultés économiques et sociales. Cet arrêté rappelle les

dangers liés à l'utilisation des moyens de remplacement tels que les bougies et les bouteilles de gaz, pointant ainsi du doigt la responsabilité d'EDF dans l'incendie de Saint-Denis. Il fait référence aussi à « la loi relative aux libertés et responsabilités locales qui donne la faculté d'expérimentation pour l'application des mesures générales ». Cette loi de décentralisation, enfantée par Raffarin, avait jusqu'alors été le prétexte pour le gouvernement pour transférer sur les collectivités territoriales un certain nombre de dépenses. Juste retour des choses, cette loi offre aussi l'opportunité

aux maires de prendre des décisions visant à empêcher des injustices flagrantes. À condition bien sûr que le gouvernement et ses préfets en acceptent cette interprétation. Ce qui est douteux. Le soir même, la mairie de Stains emboîtait le pas au maire de Saint-Denis et, en fait, une dizaine de communes dirigées par des maires du PCF de Seine-Saint-Denis les imitaient. En mai dernier, ces mêmes maires avaient publié des arrêtés pour s'opposer aux expulsions locatives. Ces arrêtés n'avaient pas eu de suite puisque, le préfet de Seine-Saint-Denis les ayant attaqués en justice, le tribunal lui avait donné raison, déclarant ces arrêtés illégaux. Le présent arrêté va sans doute connaître le même sort.

Même si ces gestes de solidarité des mairies communistes n'ont pas d'effet juridique, ils peuvent être des points d'appui pour les protestations, les mobilisations de tous ceux qui s'opposent à l'aggravation des conditions de vie des plus démunis.

D'ores et déjà l'Apeis – l'association autour de laquelle s'organise la lutte contre les coupures de courant à Saint-Denis, entre autres – reçoit chaque jour plusieurs dizaines d'appels de gens à qui on a coupé l'électricité ou qui

vont se la faire couper. Par exemple, une famille avec quatre enfants, dont la fourniture de courant était déjà réduite à 1 000 watts, devait être privée d'électricité. Cette famille avait quelques années auparavant échappé à un incendie, alors qu'elle s'éclairait à la bougie, mais l'un des enfants avait été gravement brûlé. Un coup de fil des membres de l'Apeis à la direction

d'EDF a suffi pour que celle-ci rétablisse le courant.

Jusqu'à présent, toutes les interventions de l'association ont été couronnées de succès. La direction d'EDF se montre en effet beaucoup plus prudente lorsqu'elle a affaire à des gens qui s'organisent. Ces petits succès sont un encouragement pour ceux qui agissent contre des décisions iniques.

Correspondant local

Avec le privé, ce serait encore pire !

Aujourd'hui, il est inscrit dans la charte d'EDF que l'entreprise doit assurer l'énergie à tous et « qu'elle ne doit jamais interrompre la fourniture d'un client en difficultés de paiement sans avoir activement recherché un contact préalable permettant la mise en place du Service Maintenance d'Énergie ». Ainsi, EDF doit réduire progressivement la puissance du compteur (à 3 000 watts, puis à 1 000 watts) et ne pas le couper brutalement.

Cette décision date de 1994. Auparavant, EDF coupait le courant sans offrir de maintien d'énergie. Mais cela a un coût : EDF doit payer du

personnel pour contacter les personnes en difficultés. L'entreprise finance également une partie du fonds de solidarité pour aider les familles en difficultés. Il n'est pas évident qu'une entreprise privée accepterait une telle démarche, ni qu'un gouvernement puisse la lui imposer facilement.

Des salariés d'EDF sont d'ailleurs présents aux côtés des gens qui luttent contre les coupures de courant. Pour eux, l'électricité ne doit pas devenir une source de profit, elle doit rester à la disposition de tous les usagers, quels qu'ils soient.

Jeanne VILLA



Couper le courant à Raffarin, oui ; aux familles en difficulté, non !

.Paris 18^e

Le chantage des spéculateurs contre les locataires

Une des solutions préconisées par Juppé, du temps où il était Premier ministre, pour faire face au déficit de la Sécurité sociale, consistait à mettre en vente une partie des biens immobiliers des différentes caisses.

Cette décision n'ayant été remise en cause ni par le gouvernement de gauche de Jospin ni par Raffarin, la Caisse nationale d'assurance vieillesse a entrepris de se délester d'une partie de son patrimoine immobilier, dont les loyers étaient destinés à l'action sociale en faveur des personnes âgées.

C'est ainsi qu'un îlot d'immeubles dans le 18^e arrondissement de Paris, comprenant 150 logements en location, a été mis en vente. La Ville de Paris, d'abord intéressée, s'est

finalement désistée, malgré ses promesses de racheter des immeubles pour en faire des logements sociaux.

Le nouvel acquéreur, qui serait un groupement bancaire, demeure jusqu'à présent inconnu du public, se faisant représenter auprès des locataires par une société écran, Transimmeubles. Celle-ci a entrepris de démarcher individuellement les locataires pour leur enjoindre avec fermeté et insistance d'accepter un rendez-vous. Lors de ces rendez-vous, qui se transforment bien souvent en visite détaillée de l'appartement, des démarcheurs font comprendre qu'un départ serait une bonne chose. De toute façon « les moyens ne manquent pas pour faire partir des locataires », laissent-ils entendre.

Les locataires dont les loyers

sont déterminés par la loi de 1948, qui bloquait ces loyers à un niveau très bas, sont particulièrement harcelés par des lettres recommandées et des plis d'huissier, bien que la plupart d'entre eux soient âgés et malgré le fait que ceux qui ont plus de 75 ans ne peuvent d'aucune manière être contraints de quitter les lieux. Pour les autres locataires, on se contente de les aviser que les baux échus ne seront pas renouvelés.

Si le locataire accepte de partir, il peut espérer une compensation financière s'élevant de 7 500 à 12 000 euros. Certains locataires qui envisageaient de se porter acquéreurs de leur logement s'en sont vu refuser la possibilité. Le nouveau propriétaire veut récupérer les appartements pour les vendre au prix fort, en profitant au maximum du prix du marché

pour les appartements libres, qui est très au-dessus de celui des appartements occupés, surtout quand ils sont loués sous le régime de la loi de 1948. De toute façon, la plupart des locataires de condition modeste ne peuvent envisager d'acheter leur appartement et, connaissant le montant actuel des loyers, ne pourront se reloger à des conditions identiques.

Face à ces mesures d'intimidation, quelques locataires ont pris l'initiative de se constituer en amicale. Ils ont été rejoints par une grande majorité de leurs voisins.

De telles opérations immobilières n'ont rien d'exceptionnel dans l'arrondissement, touchant tout autant les beaux immeubles des quartiers résidentiels que les immeubles dégradés des quartiers plus démunis. Pour ces spé-

culateurs, c'est la garantie de profits rapides et juteux. Par exemple, des appartements occupés achetés 2 900 euros le mètre carré étaient proposés deux mois plus tard à leurs occupants pour 4 100 voir 4 800 euros. Alertés, les pouvoirs publics laissent faire. Le Conseil d'arrondissement a voté des vœux, proposant l'interdiction des congés de locataires pour cause de spéculation immobilière et la mise en œuvre du droit de préemption de la Ville de Paris chaque fois qu'une proposition de vente s'avère n'être qu'une opération spéculative. Mais ces vœux sont sans pouvoir et sans effet.

Mis au pied du mur, les locataires ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour faire reculer une bande de requins.

Correspondant local

.AZF

Trois ans après l'explosion, un bilan accablant

« Trois ans après, ici rien n'est réglé » affirme une banderole de 10 mètres sur 20 accrochée sur le bâtiment B de la Cité du Parc à Toulouse. Contrairement aux discours officiels, pour les 1 000 habitants de cette cité, la galère continue. Le bâtiment B, condamné par la mairie de Toulouse à la démolition, est interdit d'habitation, mais toujours debout, parce que c'est... aux propriétaires de payer l'addition. Les volets qui battent les soirs de grand vent continuent à hanter le quartier, et quand la tempête en a fait tomber trois, c'est par chance qu'il n'y avait personne dessous. Les travaux sont arrêtés depuis un an pour les trois autres bâtiments, et ils ne peuvent recommencer, les entreprises exigeant une révision des prix, que TotalFinaElf refuse.

C'est sans doute là que les dysfonctionnements sont les plus visibles. Mais c'est l'ensemble qui est révoltant. Les habitants des quartiers du Mirail, d'Empalot n'ont pas oublié que les dégâts occasion-

nés par l'explosion dans le centre-ville ont été intégralement réparés, eux, et dans les jours qui ont suivi l'explosion. Et ils ne sont pas près d'oublier l'attitude des dirigeants du trust TotalFinaElf qui, encore aujourd'hui, refusent d'admettre que c'est leur négligence et leur irresponsabilité qui ont été la cause d'un drame vécu par des dizaines de milliers d'habitants des quartiers populaires. Aujourd'hui encore, ils affirment que l'on ne connaît toujours pas la vérité sur les causes précises de l'accident, alors que c'est toutes leurs politiques de réduction d'effectifs, de sous-traitance généralisée et de sécurité minimum dans le secteur qui a explosé qui sont en cause. Et tout cela pour retarder encore au maximum le terme d'une enquête qui n'en finit plus. Cela permet aussi à des scribouillards en mal de vente de papiers de reparler régulièrement de la thèse de l'attentat, ou de l'acte de malveillance, ou de l'arc électrique, ou de tout ce qu'on veut, mais surtout pas de

la responsabilité évidente du trust TotalFinaElf.

Au final, ce sont les victimes, salariés et sinistrés, qui ont payé ou qui paient encore la note. Quant au seul et unique responsable de la catastrophe, le trust TotalFinaElf, cela va très bien pour lui et ses actionnaires. Ses bénéfices se sont montés à 50 milliards de francs l'année de la catastrophe (malgré la catastrophe de l'Erika), et ont augmenté régulièrement chaque année, malgré l'explosion de l'usine AZF, malgré les 31 morts, les milliers de blessés, les dizaines de milliers de sinistrés ou de travailleurs qui ont perdu leur gagne-pain.

Les salariés travaillant sur le site ou à proximité ont payé la note en étant les premières victimes, puis en

subissant de nombreux licenciements. Il y en a eu autour d'un millier sur le pôle chimique, si l'on compte les sous-traitants. Et si l'on compte les nombreuses petites entreprises industrielles, commerciales et artisanales qui ont disparu, c'est encore bien plus de travailleurs qui ont perdu leur emploi. Combien en ont retrouvé ? À quelles conditions ?

Quant aux quartiers touchés par l'explosion, il n'y a pas que les logements qui ont été soufflés, mais l'ensemble de la petite vie économique de ces quar-

tiers. Et cette crise économique se double d'une crise immobilière majeure. Au bilan les riches sont plus riches, les pauvres sont plus pauvres, la jungle a repris ses droits ou plutôt ne les a jamais perdus.

Pour le troisième anniversaire, sur le « Rond-point du 21 septembre » trois cents personnes se sont retrouvées, combattives, pour affirmer qu'elles ne veulent pas en rester là et veulent voir condamner « le crime industriel » de Total.

Correspondant local



Dégâts réels et loi virtuelle

Après l'explosion d'AZF en 2001, le gouvernement avait fait adopter en juillet 2003 une loi sur les risques naturels et industriels, dite « loi Bachelot » du nom de la ministre de l'Écologie de l'époque. Cette loi se faisait fort de compléter le dispositif des lois dites Seveso de 1982 et 1999, du nom de la ville italienne où, en 1976, une usine avait rejeté dans l'atmosphère des tonnes de dioxine.

Mais aujourd'hui, plus d'un an après son vote, la loi Bachelot n'est pas appliquée et n'est pas près de l'être, car sur trente-deux décrets interministériels, un seul a été signé et treize sont en cours d'examen. Le décret signé n'est d'ailleurs vraiment pas le plus important puisqu'il concerne le recensement par les communes des cavités souterraines et des carrières situées sur leur territoire...

Par contre rien de concret

n'a été fait sur une des mesures, présentée comme essentielle dans la loi, la mise en place d'un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT). Ce volet de la loi devait permettre de délimiter, autour des usines dites Seveso « seuil haut » (les plus dangereuses, au nombre de 633 en France), un périmètre de sécurité dans lequel l'État pouvait décider d'exproprier les habita-

tions. Selon l'actuel ministre de l'Écologie Serge Lepeltier, 400 PPRT doivent être élaborés d'ici à... juillet 2008. Mais il avoue que dans cinq ans rien ne sera fait car leur mise en œuvre « soulève des questions importantes, notamment sur le plan financier ». En effet la loi Bachelot a tout simplement oublié le financement de ces mesures

d'expropriation. Il faudra donc une loi complémentaire dont, bien sûr, les décrets d'application, s'ils paraissent jamais, seront encore plus longs à être publiés et ensuite appliqués. Pour le gouvernement, l'écologie et la prévention des risques, plus on en parle, moins on l'applique.

Cédric DUVAL

• Lycées et collèges

Des profs sans élèves... et sans salaire

Plus de 5000 enseignants contractuels n'auraient pas retrouvé d'emploi à la rentrée 2004, rentrée qui pourtant, si l'on en croit le ministre de l'Éducation nationale, s'est bien passée.

Leur nombre est variable en fonction des académies : début septembre, selon les syndicats d'enseignants, seuls 150 enseignants contractuels sur les 1 500 employés précédemment avaient été réembauchés dans l'académie d'Aix-Marseille. À Clermont et Amiens,

la proportion était identique. Dans l'académie de Créteil, qui comprend la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne, la CGT-Éducation comptait le 19 septembre plus de 1 000 professeurs sans emploi sur environ 2 500 nommés l'an dernier.

De nombreux enseignants restés dans l'attente d'un poste se sont entendu répondre que tous étaient pourvus, même quand ils savaient pertinemment que des élèves restaient

sans professeur dans plusieurs établissements. Leur situation est même parfois inquiétante, car ils se retrouvent licenciés sans avoir reçu les informations qui leur permettraient de s'inscrire au chômage et de percevoir des indemnités.

Quant à ceux qui sont nommés sur un poste, un certain temps ou plutôt un temps certain s'écoule avant qu'un contrat clair soit signé et a fortiori avant qu'ils puissent toucher un salaire.

Cette politique de gestion

à l'économie des personnels enseignants n'a qu'une seule justification : diminuer les coûts de fonctionnement de l'école, au mépris des professeurs comme des élèves. Les remplacements des enseignants en congé maladie ne seront vraisemblablement pas plus fréquents qu'auparavant et les classes surchargées, au mépris des difficultés particulières à tel ou tel groupe d'élèves, ne peuvent que se multiplier.

Les 4500 postes d'ensei-

gnants supprimés cette année, les 6 000 à 7 000 suppressions envisagées pour la prochaine rentrée, les 2 300 emplois de surveillants et d'aides-éducateurs disparus, sans compter les coupes effectuées dans les personnels adultes non-enseignants, tout dans cette situation va dans le sens d'une aggravation des conditions de travail et d'étude à l'école. Un mépris que les déclarations d'autosatisfaction du ministre ne sauraient cacher...

Viviane LAFONT

À la SNCM

Les calculs des nationalistes inquiètent les travailleurs

Après quinze jours de blocage des navires de la SNCM, la Société Nationale Corse-Méditerranée qui assure entre autres le trafic entre Corse et continent, la grève appelée par le STC (Syndicat des Travailleurs Corses) s'est arrêtée le 18 septembre. Le « relevé de conclusions » qui en est sorti a paru assez inquiétant pour les autres syndicats et les travailleurs de la SNCM pour que, trois jours après, le travail n'ait pas encore vraiment repris dans la compagnie.

Les revendications du STC

C'est samedi 4 septembre que le STC de la SNCM, syndicat nationaliste, avait appelé les travailleurs des agences portuaires à la grève. Ses revendications multiples concernaient certains agents de Nice, Bastia, Ajaccio et Marseille. Il demandait aussi de donner à la direction locale de Corse « une réelle autonomie décisionnelle et financière ».

Le trafic entre la Corse et le continent était arrêté. D'après la direction, les grévistes étaient environ 70 sur les 2 400 salariés de la Compagnie. Les marins, respectant la tradition, n'ont pas voulu s'opposer aux syndicalistes et les bateaux sont restés à quai pendant deux semaines.

Dimanche 19, les négociations entre la direction et le STC, en présence des Chambres de commerce et d'industrie et de l'Exécutif de Corse, aboutissaient à un relevé de conclusions qui éclairait un peu les objectifs réels des dirigeants du STC dans cette grève. Outre quelques mesures d'avancement et des primes dites d'insularité ou de polyvalence pour quelques salariés des agences de Nice, d'Ajaccio et de Bastia, l'accord prévoyait que « la fonction du directeur général adjoint pour la Corse sera confortée et renforcée dans le cadre de l'évolution de la stratégie globale de l'entreprise, notamment en précisant les délégations de pouvoir qui lui sont conférées dans une optique de responsabilité de décisions accrues et plus larges ». Il décide l'ouverture d'une centrale d'achat en Corse et l'augmentation du nombre d'embauches de navigants résidant en Corse.

Le texte, sous la tête de chapitre « rééquilibrage des recrutements des navigants résidant en

Corse », est le suivant : « À compétences égales (formation et aptitudes) et dans le cadre des normes de recrutement de l'entreprise, la SNCM décide de rééquilibrer les nouveaux recrutements de navigants résidant en Corse et dans les autres régions, ainsi que leurs journées d'emploi. »

Le STC ne dit pas défendre les intérêts des travailleurs en général, mais celui des travailleurs corses. En fait, aucune discrimination en défaveur des travailleurs corses n'est apparue jusqu'à présent dans l'embauche. Ils sont d'ailleurs nombreux dans l'effectif de la SNCM. En fait, les revendica-

Sur l'île, le soutien au mouvement du STC semble avoir été limité : une soirée de soutien organisée à Bastia dimanche 12 septembre réunissait une cinquantaine de personnes. Des travailleurs corses de la Compagnie disent que le souci des nationalistes n'est pas les emplois mais le pouvoir et l'argent.

Inquiétude du personnel

Le résultat des négociations a beaucoup inquiété la grande majorité des travailleurs de la SNCM, y compris corses et qu'ils soient de Corse ou du continent. N'est-ce pas là un début de régionalisation ?

Les salariés de la SNCM craignent des pertes d'emplois et même la fermeture de l'entreprise. Ils craignent la convoitise des compagnies dites consignataires (c'est-à-dire des compagnies auxquelles la SNCM s'est associée pour le trafic en direction de certaines destinations) de la Compagnie privée Corsica Ferries ou de la puissante compagnie privée CMA-CGM, sans doute intéressée à reprendre les lignes du Maghreb qui prennent de plus en plus d'importance et sont le secteur le plus rentable de la société.

Tous les syndicats, en dehors du STC, se sont opposés aux clauses sur une priorité

L'immense majorité des travailleurs avec l'intersyndicale demande à ce que la SNCM reste une compagnie nationale et avant tout un service public. Il reste aussi la menace bien réelle du gouvernement qui a déclaré au cours de la grève à propos de recapitalisation qu'il fallait « faire des efforts ». La dernière fois qu'il a été question d'« efforts », cela s'est soldé par la suppression de 300 emplois. La direction ne cesse de proclamer que la compagnie est dans une piètre situation, qu'elle ne s'en sort pas, qu'elle est accablée de dettes. Les salariés craignent qu'après la fermeture de l'agence de Toulon, tous ces



tions nationalistes mises en avant par le STC semblent surtout intéresser les patrons de l'île.

Les patrons corses, les producteurs de mandarines et les autres souhaitent bénéficier de conditions très avantageuses pour le transport de leurs marchandises, qu'ils les achètent ou qu'ils les vendent sur le continent, et ils souhaitent que les marins s'abstiennent de revendiquer et de se mettre en grève. Ils n'ont pas habituellement de mots assez durs à l'égard des grévistes dont ils disent qu'ils prennent l'île en otage, qu'ils l'affament. Or, rien de tel cette fois-ci, le Medef de Corse comme la Chambre de commerce et d'industrie se sont bornés à regretter que la direction de la SNCM ne négocie pas plus rapidement avec le STC. Seules les entreprises du tourisme se plaignaient de la situa-

N'est-ce pas le risque de la coupure de la Compagnie en deux ? Une compagnie régionale aurait-elle encore la dimension suffisante pour assurer le service public sur la Corse ? N'y a-t-il pas des risques de privatisation ?

« L'enveloppe », l'argent versé par l'État, destiné à assurer le principe de la « continuité territoriale » entre la Corse et le continent, est depuis quelques années géré par l'OTC (Office du Transport en Corse). Réparti entre les différents modes de transport aérien, maritime, routier et ferroviaire, il excite les envies. Cette enveloppe ne peut être distribuée que pour le trafic des cargos mixtes (transport de fret et transport de passagers à la fois), et non pour le trafic uniquement passagers assuré par les ferries ainsi que le fait la compagnie italienne concurrente Corsica ferries.

d'embauche en fonction du lieu de résidence, qu'ils ont jugés discriminatoires. À leur appel, le 21 septembre au matin à Marseille, l'équipage du ferry *Île de Beauté*, au lieu de partir pour la Sardaigne s'est installé devant le siège à partir de 6 h 30 avec le soutien des personnels de l'Agence et des Ateliers. Les ferries sont désarmés, seuls ont navigué les cargos pour la Corse. Personne n'a travaillé aux Ateliers. À l'Agence marseillaise, tant sur les quais qu'au siège, le personnel n'a travaillé que pour permettre le départ des navires des compagnies consignataires, CTN, compagnie tunisienne, et l'ENTMV, algérienne. Il s'agissait de soutenir la délégation de l'intersyndicale (CGT, FO, CGC, CFTC...) qui se rendait au ministère des Transports à Paris pour demander l'annulation du relevé de conclusions négocié entre le STC et la direction de la SNCM.

propos n'aient pour but que de justifier la fermeture de l'agence de Nice, puis, ultérieurement, la fermeture de celle de Marseille et l'abandon total de la compagnie.

L'agence de Marseille n'a donc travaillé que pour assurer les départs des bateaux des Compagnies consignataires. Les ateliers ont rejoint les marins devant le siège pour toute la journée. Les employés des bureaux du siège et ceux des bureaux des quais ont rejoint le personnel dans la rue.

L'après-midi du mardi, apprenant que le gouvernement défendait l'accord, le personnel présent s'opposait au départ du cargo *Paglia Orba*. Une assemblée générale du personnel était prévue pour mercredi 22 septembre à 11 heures. La CGT appelait d'emblée à continuer une lutte qui risquait d'être longue.

Correspondant L O

•Renault – Flins (Yvelines)

Pendant les annonces d'embauche les suppressions d'emplois continuent

L'annonce tonitruante, relayée largement par la presse, de 14 000 embauches sur le groupe a laissé songeurs bien des travailleurs de chez Renault. À l'usine de Flins, nous sommes actuellement environ 5 400, dont plus de 700 intérimaires, à produire des Twingo (pour encore quelque temps) et des Clio.

Alors que les effectifs n'ont cessé de diminuer, les conditions de travail sont devenues de plus en plus dures du fait des suppressions des temps de pause réels, des temps de repas et d'une grande partie des postes hors chaîne. La direction avait lancé, en 2000, un plan de départs anticipés à la retraite que devaient compenser des embauches de jeunes. En fait, en cinq ans, le bilan des départs en préretraite Casa

par rapport aux embauches présente un solde négatif d'environ 1 500. Et ce, sans prendre en compte les autres départs de travailleurs, licen-

ciements, mutations et décès.

En 2001, la direction avait déjà fait une annonce semblable. Elle avait claironné son souci de « *rajeunir les effectifs* »

en déclarant vouloir embaucher 400 travailleurs. Trois ans après, elle atteignait difficilement son objectif. Mais c'était selon elle de la faute des jeunes qui

n'avaient pas répondu massivement à l'appel. Quant à ceux qui s'étaient déplacés pour la journée de recrutement organisée dans la commune, ils apprennent plus tard que, pour la plupart, ils ne répondaient pas aux critères.

Récemment, en septembre, la direction a osé parler d'embauches dans le cadre du déplacement de l'activité du magasin de pièces de la commune voisine de Gargenville au bâtiment NC de l'usine de Flins. En réalité, 21 postes ont été supprimés à Gargenville, pour seulement 12 « créés » à Flins.

Sachant par expérience ce que la direction entend par embauches, on comprend donc que la plupart des travailleurs de chez Renault restent sceptiques.

Correspondant LO



•Perrier

Chantage contre l'emploi

La multinationale suisse Nestlé menace de se débarrasser de l'entreprise Perrier, ou encore de l'éclater en quatre filiales. Chantage un peu gros, pour faire pression sur les travailleurs qui s'opposent à son nouveau plan de restructuration, ou projet réel ? Dans les deux cas, il s'agit de s'en prendre aux salariés.

Selon la CGT, « *le taux de rentabilité des actionnaires de Nestlé est de 9,7 %, ça ne leur suffit pas, ils veulent passer à 15 %* ». Nestlé aura du mal à se faire passer pour une entreprise en difficulté. Pour le seul premier semestre 2004, elle affiche un bénéfice de 1,8 milliard d'euros.

Pour augmenter encore plus sa rentabilité, Nestlé a concocté un nouveau plan de restructuration. Lorsque le groupe suisse a racheté la source, l'entreprise et la marque Perrier, à Vergèze dans le Gard en 1992, il y avait 2 400 salariés. Aujourd'hui il n'y en a plus que 1 650. Sur ce nombre, Nestlé veut encore supprimer 356 emplois, une partie des 1 047 que Nestlé voudrait liquider sur les 4 100 que compte le groupe Perrier en France.

Les travailleurs de Vergèze, et la CGT qui y recueille près de 85 % des voix, ont fait opposition en juillet dernier à l'accord de « *gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences* » (!) qui prévoit ces suppressions

d'emplois. L'article 37 de la loi dite Fillon, qui prétend organiser le « dialogue social », permettant à un syndicat majoritaire de bloquer un plan de restructuration, la CGT met en avant cette clause.

Que la CGT tente de s'opposer aux suppressions d'emplois suffit à déclencher une campagne de tout ce que le patronat compte comme avocats et défenseurs dans la presse ou dans le monde politique.

Le journal économique *Les Échos* évoque la « *guérilla syndicale* », la « *forteresse cégétiste... campée sur ses avantages acquis* », titrant : « *La CGT prise au piège de son intransigeance* ». Quant à Sarkozy, qui se pose prétend-il en arbitre dans cette affaire et qui se faisait il y a peu le chantre de l'application intransigeante de la loi, il reporte la responsabilité de la situation sur « *le jusqu'au-boutisme d'une organisation syndicale* ».

L'offensive antiouvrière ne connaît pas de trêve. S'il y a des licenciements, des suppressions d'emplois, des délocalisations, ce serait à cause des travailleurs qui s'y opposent, ou encore par la faute des syndicalistes. Mais qui alimente l'amertume et la colère des travailleurs, sinon les décisions du patronat ?

Michel ROCCO

•Guadeloupe

La grève des ouvriers de la banane continue

En Guadeloupe, les ouvriers de la banane poursuivent leur grève commencée le 24 août dernier. Les raisons de la grève sont multiples :

– Les travailleurs protestent contre le refus des patrons d'appliquer l'augmentation du smic de juillet dernier de 7,19 euros à 7,61 de l'heure. Ces patrons ont en effet fait un calcul qui défavorise beaucoup les ouvriers agricoles. En combinant selon eux le passage aux 35 heures avec la hausse du smic, ils font ainsi baisser la paye de 71 euros. Alors que la tâche que les patrons réclament (les ouvriers de la banane sont payés à la tâche) n'a pas baissé – et dans certains cas a même augmenté – malgré ce passage aux 35 heures, ils exigent que les ouvriers transportent toujours le même nombre de régimes en sept heures au lieu de huit.

– Les patrons ne respectent pas les droits des travailleurs en chômage partiel. Les 414 travailleurs concernés perçoivent, selon la loi, le RMM (rémunération mensuelle minimale). Dans ce cas, ce sont les patrons qui doivent payer les 28 jours précédant la prise en charge par l'Assedic. Or ils ne le font pas. Dans ce cas aussi seules la RDS et la CSG devraient être prélevées sur la fiche de paye. Or les patrons prélèvent l'ensemble

des cotisations sociales, cotisations qui ne sont même pas reversées à la Sécurité sociale, comme en témoigne la dette sociale des patrons de la banane : 4 092 012 euros.

Il y a de quoi se mettre en colère ! Les travailleurs ont déjà multiplié les formes d'action : manifestations, occupations des plantations, meetings, conférences de presse, présence sur les médias pour répondre à la campagne calomnieuse des patrons sur les ondes et pour dénoncer la présence massive des forces de l'ordre sur les plantations.

Le dernier meeting en date a été celui de Capesterre-Belle-Eau, sur la place de la mairie, le vendredi 17 septembre, qui a rassemblé près de 150 personnes, dont une grande majorité d'ouvriers de la banane. Le lendemain, samedi 18, une centaine de travailleurs et des militants d'autres secteurs ont manifesté dans les rues de Pointe-à-Pitre en distribuant des tracts à la population et en scandant des slogans antipatronaux.

Lundi 20 septembre, six travailleurs ont été convoqués à la gendarmerie. Il leur est reproché d'avoir soi-disant commis des actes de sabotage sur les plantations. Ils ont été libérés en fin de matinée.

Les pressions juridico-policières ne manquent pas. Vendredi 17, le tribunal de Basse-Terre a intimé l'ordre aux travailleurs en grève de ne plus se rendre sur les plantations, sous peine de 500 euros d'amende quotidienne à payer. Jean-Marie Nomertin, secrétaire général du syndicat de la banane et aussi secrétaire général de la CGTG, est régulièrement montré du doigt, sur les ondes, dans la presse, par les patrons comme le responsable de la durée de la grève. Le représentant des patrons dans les négociations, le psychologue Spéronel, bien connu dans l'île, s'en est pris directement sur les ondes à Jean-Marie Nomertin comme étant manipulé par un groupuscule politique (il est connu comme militant du groupe trotskyste Combat Ouvrier). Comme si ce petit roquet des patrons n'était pas manipulé par le groupuscule patronal « Karubana », ou souvent par les patrons de l'industrie sucrière ! Heureusement, les travailleurs se chargent fort bien de soigner sa réputation par une chanson créole reprise dans toutes les manifestations où le « psy » Spéronel est tout simplement « analysé » comme un bon « maco » (petit lèche-bottes) des patrons.

•France Télécom - Carquefou (Loire-Atlantique)

Émotion et colère

À l'Unité Régionale Réseau des Pays-de-la-Loire, un centre technique France Télécom situé à Carquefou près de Nantes et où travaillent deux cents employés, l'émotion le dispute à la colère après l'annonce du suicide d'un collègue, un technicien de 48 ans, le 8 septembre dernier.

La nouvelle s'est répandue dès le lendemain matin et à 14 heures tout le monde s'est retrouvé spontanément devant les bureaux de la direction, pour exprimer émotion et indignation. En effet en juillet dernier, un collègue de la région de Cholet qui était lui aussi victime d'une restructuration, s'était suicidé sur son lieu de travail. Pour le collègue de Carquefou, même chose : concerné par une restructuration, muté, il avait complètement changé de travail et ne supportait plus les pressions de la direction.

Pour nous qui subissons depuis des années les restructu-

rations à France Télécom depuis son ouverture au capital privé en 1996 et maintenant sa privatisation annoncée, ces suicides, tentatives de suicides et dépressions sont de plus en plus courants et reflètent le malaise général qui gagne les salariés de l'ensemble de France Télécom.

Au niveau national, 8 000 emplois ont disparu rien que cette année. Pour ceux qui restent, il faut s'adapter aux nouvelles techniques de « management », en clair : faire du commercial, quand on faisait avant du public.

À l'Unité Régionale de Carquefou, nous n'échappons pas à cette logique implacable. Et comme le dit l'un d'entre nous : « *Cela fait quatre fois que je change de boulot en quatre ans, dont deux fois en quinze jours. On nous compresse, notre emploi est supprimé, la tâche est confiée à des collègues... qu'on nous demande de former* » ! S'ajoutent à cela les mutations d'office

qui ne sont pas rares, à 60 ou 100 km du domicile.

À Carquefou encore, un bâtiment tout neuf a été construit pour accueillir 40 personnes. Deux mois plus tard, tout le monde a été muté et c'est une plate-forme (centre d'appels) qui prend le relais. Il est courant aussi d'être formé à un nouveau travail et, au bout du stage de formation, de se retrouver à faire tout autre chose ! Tous les moyens sont bons pour la direction pour nous écœurer et nous pousser à la démission, y compris le flicage et le fichage des employés sur leur comportement ou leur appartenance syndicale.

Les deux suicides de Carquefou et de Cholet ont été le révélateur d'un malaise allant croissant et ont créé un véritable état de choc. Reçue par les syndicats le 11 septembre, l'équipe de direction a été retenue par les salariés jusqu'à 19 h, heure à laquelle le directeur régional est

venu pour débloquer la situation en proposant le gel des restructurations et la nomination d'un médiateur (sociologue).

Mais l'annonce de la privatisation totale nous fait craindre maintenant le pire. Le succès du livre de Dominique Decèze *La Machine à broyer* qu'on s'arrache, est révélateur de cette inquiétude des salariés sur leur sort, car il démontre avec justesse jusqu'où le patronat et les pouvoirs publics complices peuvent aller dans leur volonté de privatiser les services publics.

Il est clair que ce qui se passe à France Télécom n'est qu'un avant-goût de ce qui se prépare aussi à La Poste, à EDF ou à la SNCF. D'où cette prise de conscience pour certains d'entre nous qu'il ne faut plus se laisser faire et que c'est ensemble qu'il faudra réagir, et non plus individuellement, centre par centre, ou par des actions de désespoir.

Correspondant local

•Hôtel-Dieu (Hospices Civils de Lyon)

Des restructurations au mépris du personnel

Dans le cadre de la restructuration des hôpitaux lyonnais en trois pôles hospitaliers, la direction du Pôle Nord vient d'annoncer sa décision de transférer la totalité du service de réanimation et une partie du service de chirurgie, actuellement à l'Hôtel-Dieu, vers d'autres établissements relevant des Hospices Civils de Lyon (HCL) et en particulier vers l'hôpital de la Croix-Rousse.

Depuis des mois, des rumeurs sur un possible transfert de ces services circulaient dans l'hôpital, mais sans aucune information. La direction a annoncé brutalement la décision, le 8 septembre, de transférer ces services pour le 1^{er} novembre. Cela a eu pour effet de provoquer la colère des personnels concernés. Comment en effet chaque agent pourra-t-il étudier sereinement, en seulement quelques semaines, les offres de mutations que la direction lui proposera ? Car un « *plan social d'accompagnement* » va être mis en place. Les agents se verront proposer une mutation sur au maximum trois postes et, en cas de refus, ce sera le licenciement !

La décision de transférer ces activités était assurément prise depuis longtemps. Ainsi, voilà

plusieurs mois, le médecin-chef du service de réanimation a déjà été muté ainsi que plusieurs médecins anesthésistes. Même la répartition du matériel a été

qui ne cesse de parler de dialogue social !

Ces réactions ont amené la direction, quelques jours après, à repousser la date de transfert

soient assurés qu'ils ne sont pas seuls et que personne ne restera sur le carreau. Il ne faut pas qu'ils se retrouvent, comme certains hospitaliers de l'hôpi-



étudiée. Et ce qui a déclenché la colère du personnel (infirmières, aides-soignants, personnel d'entretien et secrétaires), c'est d'avoir été ainsi prévenu au dernier moment et d'être si peu considérés par une direction

du 1^{er} novembre au 1^{er} janvier. C'est un premier recul. Un comité de vigilance va se mettre en place, afin que chacun sache qui a été reçu, ce qu'on lui a dit, ce qu'on lui a proposé, afin que tous les agents concernés

tal de l'Antiquaille ou d'autres services des HCL qui ont été restructurés, avec des conditions de travail dégradées après mutation dans leurs nouveaux postes.

Correspondant local

•Chaffoteaux et Maury (Saint-Brieuc)

La direction condamnée

En juin dernier, la direction du groupe italien MTS (Merloni Termo Sanitari), propriétaire de Chaffoteaux et Maury, annonçait son intention de délocaliser une partie de l'entreprise. Elle envisageait de déménager vers le Maroc la fabrication des chauffe-eau, qui concerne 80 salariés.

Les organisations syndicales CGT et FO se sont opposées à ce projet. Plusieurs actions regroupant la majorité du personnel ont eu lieu avant les vacances, mais la direction a maintenu sa volonté de procéder rapidement au déménagement des chaînes de montage. Et, voulant aller vite en besogne, elle n'a pas hésité, au cours de l'été, à assigner le secrétaire du Comité central d'entreprise devant le tribunal de grande instance de Nanterre, dans le but de faire annuler la procédure de « droit d'alerte » que les délégués du CCE avaient souhaité mettre en place face à cette délocalisation, considérant celle-ci comme un « *trouble illicite* » et un « *dommage imminent* ». Ce « droit d'alerte » permet la nomination d'un expert, afin d'obtenir des éléments chiffrés sur les projets des patrons.

Le tribunal a rendu son verdict le 13 septembre et a débouté la direction de toutes ses demandes. Non seulement le tribunal donne raison aux membres du CCE (maintien du droit d'alerte, nomination d'un expert et versement de dommages à hauteur de 1 500 euros au CCE), mais surtout, tant que la procédure n'est pas terminée, le groupe MTS ne pourra pas délocaliser la fabrication des chauffe-eau, sous peine d'une astreinte de 100 000 euros par jour.

Le jugement du tribunal ne supprime pas la menace de délocalisation, mais il a fait plaisir. Bien sûr, nous ne savons pas quelle va être la réaction de la direction du groupe MTS et nous n'avons aucune garantie pour l'avenir. Mais cette décision donne un sursis au personnel ; sursis qui pourra être mis à profit pour organiser un peu plus la défense des emplois.

Correspondant LO

•La Redoute – Wattrelos (Nord)

Un licenciement qui ne passe pas

Jeudi 9 septembre, à l'établissement de La Redoute de La Martinoire, à Wattrelos près de Lille, la direction a accusé de faute lourde une de nos collègues en reclassement pour maladie grave, et l'a fait reconduire à la porte, en mise à pied immédiate, encadrée de deux agents de maîtrise, une heure avant la fin de sa journée.

Le motif est ridicule : des étiquettes des articles commandés – des papillons – auraient été retrouvées déchirées dans la poubelle près du poste de notre collègue et, selon la direction, un témoin l'aurait même entendu dire qu'elle en avait assez et l'aurait vue les arracher.

Catherine a 38 ans. Elle est depuis vingt-deux ans au ramassage, un des secteurs les plus durs de l'entreprise, où l'on court toute la journée en poussant une lourde charrette pour collecter les articles. Elle approvisionnait, ce qui lui faisait soulever et ranger dans les rayonnages entre 200 et 300 boîtes par jour, chacune de 15 à 20 kg.

Déclarée inapte par le médecin du travail, elle était en reclassement depuis plus de trois ans. La direction a tout tenté pour la dégoûter, sans y réussir. Depuis quelques semaines, elle organisait le travail d'un groupe de ramasseuses, un poste beaucoup moins fatigant,

qui lui convenait. Elle devait avoir son entretien pour reclassement le 27 septembre. Mais visiblement la direction ne voulait pas la garder, ce qui explique cette sanction disproportionnée. À une journaliste de *Libération*, la direction s'est déclarée ennuyée : « Non, ce n'est pas du sabotage, le mot est un peu fort... S'il y a un incident, ça génère de la non-qualité. » La Redoute voudrait donc licencier notre collègue pour faute lourde parce qu'elle « aurait généré de la non-qualité » !

Ayant été sur les listes CGT, elle bénéficiait d'une protection jusqu'au 18 septembre et la direction devra demander

l'autorisation de la licencier au Comité d'entreprise et à l'inspection du travail.

Dans son secteur, l'émotion et la colère sont fortes. Dès le lendemain, un débrayage de tous ses collègues s'organisait. Lundi 13 septembre, à l'appel de la CGT, SUD et FO, plus de 200 personnes ont débrayé pendant plus d'une heure, en criant : « Catherine doit être réintégrée » et « Tous ensemble pour la réintégration ». Nous étions aussi nombreuses jeudi 16 septembre, le jour de l'entretien de licenciement.

Selon les syndicats, le nombre des licenciements individuels d'embauchées ayant

beaucoup d'ancienneté ne cesse de croître : en 2003, 204 salariés sur 5 700.

Une pétition contre le licenciement de Catherine circule. Elle a déjà recueilli plus de 1 300 signatures, et on continue. Mardi 21 septembre, le secteur de Catherine a de nouveau débrayé pour demander qu'elle revienne, d'autant plus qu'on a retrouvé des papillons dans la poubelle, comme quasiment tous les jours ! Mais là, d'après les chefs, ça n'aurait pas d'importance ! Non, décidément, c'est trop gros et ça ne passe pas !

Correspondant local

•CEAC – Nanterre (Hauts-de-Seine)

Les ouvriers réclament leur dû

La société CEAC, fabricant d'accumulateurs destinés aux constructeurs automobiles PSA, Renault, appartient au groupe Exide Technologie, leader mondial de la batterie, depuis 1995, et depuis cette période elle n'arrête pas de fermer des sites. Mercredi 15 septembre avait lieu la présentation du projet de fermeture de l'usine de Nanterre. 161 travailleurs sont menacés de perdre leur emploi, sans compter les très nombreux intérimaires. Dans l'avenir, après Nanterre, d'autres sites sont menacés en France.

Les salariés de CEAC Nanterre ont donc décidé de se mettre en grève. Ils ont occupé toute la journée à plus d'une centaine le siège social à Gennevilliers, où se tenait le Comité

central d'entreprise. Le manque d'investissements depuis cinq ans témoignait de la volonté des directions successives de fermer l'usine de Nanterre. La nouvelle direction générale l'a reconnu, en disant que cela appartenait au passé. Des travailleurs ont fait remarquer qu'aucun directeur n'a été mis en cause pour cela et qu'au contraire ils ont bénéficié de parachutes dorés.

Déjà les salariés des usines fermées il y a sept ans (Vierzon et Nîmes) avaient dû se battre et avaient obtenu des indemnités allant de 15 000 euros à 66 000 euros. Les salariés ont réclamé plus que cette somme, au motif de l'augmentation du coût de la vie, des règles d'indemnisation Assedic revues constamment à la baisse et des moyens considérables de cette multinationale.

La CEAC France, quant à elle, dispose de 150 millions d'euros en fonds propres. Un peu plus d'un dixième de cette somme permettrait d'indemniser les salariés à hauteur de 100 000 euros chacun. Pour le moins, les salariés ont exigé de prendre la grille de Vierzon et Nîmes pour base minimum des négociations.

Après avoir fait la sourde oreille et parlé d'autre chose pendant un certain temps, la direction s'est engagée à négocier sur la base d'une grille très proche de cette base minimum. Malgré tout, elle trouvait le moyen de rabioter quelques millions au passage.



Les ouvriers de la CEAC lors d'un précédent mouvement.

Les travailleurs ont accepté de quitter le siège, en faisant savoir qu'ils reviendraient si les négociations à venir n'évoluaient pas favorablement dans le sens qu'ils revendiquent. Comme le disait un des participants : « Aujourd'hui vous déci-

dez d'arrêter la vie d'un certain nombre d'entre nous au 31 mars 2005. Cela ne se fera pas sans que vous payiez ce que vous nous devez. »

Affaire à suivre.

Correspondant local

•Arcelor Tubes – Vincey (Vosges)

Débrayages contre les menaces sur l'emploi

« Il faut passer de 6 % à 10 % de rentabilité », a déclaré il y a peu le directeur d'Arcelor Tubes France. Voilà pourquoi la société restructure, supprime des postes dans un certain nombre de sites, pour regrouper l'essentiel de l'activité sur Lexy en Meurthe-et-Moselle.

Jeudi 16 septembre, pendant la tenue du Comité central d'entreprise (CCE) sur le site de Vincey dans les Vosges, une bonne partie des travailleurs ont débrayé à Vincey et à Yutz pour réclamer le retrait de ce plan.

Arcelor, leader mondial de la sidérurgie, a récemment

cédé son activité tubes à une société homologue espagnole, Condesa. Des sites d'Arcelor Tubes ont déjà été fermés près de Lyon et de Saint-Étienne. Il existe un site dans le Nord, et plusieurs en Lorraine.

La direction veut supprimer des postes sur ces sites pour regrouper ses activités sur Lexy. Rien que sur Vincey, il ne resterait que 51 emplois sur 116 aujourd'hui.

D'ailleurs, le contrat avec les sous-traitants a déjà été dénoncé, et trois CDI ainsi que trois intérimaires cessent leur travail au 15 octobre. À Yutz, plus du tiers des effec-

tifs devraient partir à Lexy.

Nombre de travailleurs pensent que la direction envisage, à plus ou moins long terme, la fermeture des sites. On comprend leur méfiance. Il n'y a pas si longtemps que la direction déclarait : « L'usine de Vincey fait du profit, vous n'avez pas à vous faire de souci. » Peu de temps avant la vente d'Arcelor Tubes, le directeur industriel de Condesa disait : « Ce n'est pas parce qu'on veut un gros site qu'on ferme les petits. » Et les travailleurs de Vincey se souviennent qu'il y a quelques années on leur promettait de faire passer la production de

80 000 à 140 000 tonnes et d'embaucher. Mais la production est aujourd'hui bien inférieure.

Au cours du CCE, le directeur général s'est contenté de dire que, si Vincey ne s'en sortait pas avec l'activité Constructions soudées et Tuberies qu'on lui laisse (51 personnes), une autre solution était envisageable, à savoir installer de petites entreprises sur le site. Personne n'y croit, dans le contexte actuel. C'est en tout cas une façon comme une autre de montrer qu'il ne croit même pas à ses promesses de maintien d'une activité Arcelor.

Du côté syndical, tous les syn-

dicats ont signé l'accord de méthode, sauf les sections CGT de Vincey et de Yutz.

Quel que soit son nom (Usinor jadis), le groupe a amassé d'énormes profits, a reçu d'énormes subventions. Et ça continue ! L'installation de Lexy va s'accompagner d'autres subventions de l'Europe et de la région Lorraine, entre autres, véritables primes aux suppressions d'emplois. Aujourd'hui, il restructure pour augmenter encore ses richesses, en n'hésitant pas à bouleverser la vie des travailleurs du groupe. Il n'y a aucune raison de l'accepter.

Correspondant local

• Moins d'emplois industriels

« Désindustrialisation » ou rapacité des patrons ?

Économistes officiels, ministres, hommes politiques de droite comme de gauche, journalistes, tous répètent que les licenciements et le chômage sont dus à la désindustrialisation du pays et aux délocalisations. Ils contribuent ainsi à renforcer le découragement et le fatalisme de bien des travailleurs, face à des licenciements qui apparaissent comme inéluctables puisqu'ils seraient la rançon des « nécessités » économiques. Ils évitent ainsi de poser la question essentielle : comment se fait-il que l'augmentation de la production des richesses, l'augmentation de la productivité, c'est-à-dire tout ce qui fait le progrès, ne profitent pas aux salariés ? Comment se fait-il que ces évolutions, a priori favorables, se traduisent par des licenciements, par une dégradation des conditions de vie des travailleurs ?

En fait, tous ces laudateurs du système capitaliste cachent l'essentiel : la croissance du chômage n'est pas due à une « désindustrialisation », au demeurant discutable, mais à la rapacité des patrons qui accaparent une part toujours plus grande de la richesse que les travailleurs produisent.

Désindustrialisation ?

Dans le pays, entre 1978 et 2002, l'industrie a perdu 1,5 million d'emplois, soit 25 % de ses effectifs. La part de l'emploi industriel serait passée, d'après des statistiques, de 24 % en 1980 à 15,9 % en 2002. Mais cette baisse de la part de l'emploi industriel dans les statistiques est, en partie, factice. En effet, lorsqu'une usine externalise une activité, il arrive que les emplois correspondants changent de catégorie statistique. Ainsi lorsqu'une usine assure elle-même la restauration de ses employés, cuisiniers et personnes de service sont classés dans l'industrie. Si cette activité vient à être externalisée, elle relève alors de la catégorie des services. Il en est de même pour le travail intérimaire, considéré comme un « service » aux entreprises : 300 000 intérimaires travaillent pour l'industrie, tout en relevant sta-

tistiquement du secteur tertiaire. Et il en est de même pour les « services » informatiques qui se sont multipliés, alors qu'au fond une grande partie des tâches qu'ils remplissent faisaient partie, auparavant, du processus industriel.

La réalité de cette chute de la part de l'emploi industriel dans l'emploi total est donc à tout le moins discutable. Mais, en tout cas, la cause de cette chute des emplois n'est pas la baisse de la production industrielle. Bien au contraire, la production industrielle aurait augmenté, d'après les statistiques, depuis 1980, et en volume (de 2,5 % par an), et en valeur. Et la part de la production industrielle dans la richesse totale produite est restée quasiment stable depuis trente ans. Dans l'automobile, les effectifs salariés sont passés de 325 000 à 296 600 emplois, de 1990 à 2002, mais la production est passée de l'indice 106 à 181 et la valeur ajoutée de 105 à 175.

Productivité sur le dos des travailleurs

En fait, moins de salariés produisent autant, si ce n'est plus dans certains secteurs, essentiellement grâce à des gains importants de productivité. Celle-ci a progressé depuis 1990 de plus de 4 % par an, en moyenne. Dans des secteurs comme celui de l'automobile, elle a même fait des bonds de 10 %, voire 15 %, certaines années. Une part de ces gains est due aux innovations techniques.

Mais, comme le dit un rapport d'information de la Délégation à l'aménagement du territoire, la Datar, présenté à l'Assemblée nationale en mai dernier, ces gains de productivité sont « essentiellement assurés sur les efforts des salariés ». C'est le moins qu'on puisse dire ! Les patrons ont imposé depuis des années des conditions de travail plus pénibles, des cadences plus élevées, ils ont fait la chasse aux temps morts et aux gestes « inutiles », instauré la flexibilité. Ils ont licencié des travailleurs et fait faire le même travail, et même plus, par moins d'ouvriers, augmentant ainsi leur part de profits.

Nous sommes bien loin de la « désindustrialisation » dont on nous rebat les oreilles. Désindustrialisation, délocalisation, sont des mots qui servent aux



Dans l'industrie, les suppressions d'emplois sont liées aux innovations technologiques, mais aussi à l'exploitation accrue des salariés.

patrons à faire accepter une modification en leur faveur de la répartition des richesses.

Malheureusement, les confédérations syndicales reprennent souvent les mêmes idées, sous une autre forme. Face aux licenciements ou face à une fermeture, elles proposent des plans « alternatifs », des projets de « réindustrialisation ». Elles réclament l'intervention des pouvoirs publics qui, quand ils interviennent, en profitent pour offrir de nouveaux cadeaux au patronat sous forme d'exonérations diverses.

Bien sûr, les militants qui se retrouvent confrontés à ces licenciements dans leur entreprise font ce qu'ils peuvent. Mais leur direction syndicale, elle, devrait proposer une politique d'ensemble de la classe ouvrière. Car faire reculer les

patrons sur les licenciements est une question de rapport de force entre la classe ouvrière prise dans son ensemble et le patronat.

Aujourd'hui, la société est capable de produire plus de richesses avec relativement moins de travail, grâce à une plus grande productivité. Jamais, que ce soit à l'échelle de ce pays ou à celle du monde, la société n'a eu autant la possibilité matérielle de satisfaire les besoins de tous. Le problème n'est donc pas la disparition de vieilles industries, mais bien le pouvoir absolu qu'exerce cette classe sociale qui continue à exploiter les travailleurs pour augmenter encore sa part dans la richesse qu'ils produisent.

Alors, il est bien sûr normal que les travailleurs menacés de licenciements se battent contre

la fermeture de leur entreprise. Mais, pour la classe ouvrière dans son ensemble, la solution n'est pas de se battre, ville par ville, usine par usine, pour s'opposer à la prétendue « désindustrialisation » et lui rechercher des solutions alternatives. Elle est d'imposer que les progrès de la productivité bénéficient réellement aux travailleurs. Supprimer les travaux pénibles, diminuer le temps de travail sans diminuer et même en augmentant les salaires, donner à chacun la possibilité de vivre décemment en profitant des progrès de la technique : tout cela est parfaitement possible, à condition de briser le pouvoir patronal et les lois du profit.

Aline RETESSE

• Nos lecteurs écrivent...

À défaut de s'attaquer au chômage, l'État s'attaque aux chômeurs...

Un lecteur nous adresse son témoignage sur la façon dont, bien souvent, l'ANPE saisit n'importe quel prétexte pour alléger les listes de chômeurs :

« F.G. a 26 ans. Elle était inscrite à l'ANPE. Elle percevait le RMI. Elle n'a pas de domicile propre et est hébergée. Elle n'a pas de patrimoine, bien sûr. De santé fragile, elle a effectué plusieurs séjours à l'hôpital, dont un en cours.

F. a été avisée le 25 juin

qu'elle était radiée de la liste des demandeurs d'emploi, pour absence à un entretien d'actualisation qui devait avoir lieu le 17 juin.

Elle a fourni dans le délai imparti ses observations écrites, à savoir qu'elle était malade. La preuve, elle a été hospitalisée le 21 juin et est encore présente à l'hôpital le 29 juillet 2004.

[...] Mais peu importent les observations et les pièces justificatives fournies, l'ANPE est

catégorique dans son courrier du 27 juillet : « Ces éléments ne sont pas de nature à modifier l'appréciation initiale. [...] La radiation est confirmée. »

[...] En 2004, l'existence de jeunes en galère n'est pas que le résultat du hasard ou de la mauvaise volonté. Sa mésaventure est la preuve que c'est aussi dans certains cas la faute, si ce n'est le choix délibéré, de l'administration. »

P.G. Levallois-Perret